49e ANNÉE. — N° 17.089

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17f.	32 f.
Etranger.....	10	20f.	40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

MERCREDI 16 AVRIL 1919

SAINT FRUCTUEUX

SOLEIL : lever 6h19; coucher 7h46
LUNE : D. Q. le 23 ; nouvelle le 30

LA RÉFORME ÉLECTORALE

L'acceptation par la Chambre de l'amendement Bracke qui consacre le principe de la représentation proportionnelle emprunte une signication caractéristique aux conditions dans lesquelles ce vote a été émis.

Au mois de juillet 1914, sous l'impression toute fraîche des sentiments exprimés par le pays, la Chambre à la presque unanimité avait voté une déclaration constatant qu'il y avait lieu de poursuivre la réforme électorale et donnant mandat à la commission du suffrage universel de préparer un projet de loi conforme à cette résolution.

La guerre et ses tragiques préoccupations avaient naturellement détourné les esprits de cet ordre d'idées, et lorsque l'existence de la patrie était en jeu, personne ne songeait ni au scrutin de liste, ni au scrutin uninominal, ni à la représentation proportionnelle.

Mais au moment où la France va être appelée à renouveler la représentation nationale dont les pouvoirs sont expirés depuis longtemps, la première question qui devait fatalement se poser était celle-ci : « Sous quel régime, par quelle procédure vont se faire les élections ? »

On n'avait pas oublié les griefs si formellement précisés, si puissamment accumulés depuis plus de dix ans contre le scrutin uninominal. Aucun des reproches formulés contre ce mode électoral n'avait été ni infirmé ni atténué par les événements; le merveilleux spectacle de toutes les forces vives de la nation groupées autour du drapeau et un patriotique oubli des divergences et des divisions avait, d'autre part, mis en relief, d'une façon plus saisissante que jamais, l'impérieux sentiment de justice au nom duquel avaient le droit de participer à la discussion de la politique générale du pays tous les citoyens si noblement confondus dans la communauté de leurs efforts et de leurs sacrifices pour la défense de la patrie. La guerre nous laisse enfin en présence de problèmes si nombreux, si complexes, si graves; nous avons à étudier et à accomplir des réformes si profondes, si décisives, si au-dessus des intérêts terre à terre qui ont absorbé trop souvent jusqu'ici le temps de nos législateurs qu'il est indispensable de donner à nos représentants le maximum de valeur, d'autorité et d'indépendance.

La réforme électorale, en dépit des subtilités invoquées pour l'écarter indéfiniment, devait donc reprendre sa place en tête de l'ordre du jour de la Chambre.

La commission du suffrage universel avait d'ailleurs travaillé malgré la guerre. Convaincue par le résultat des élections de 1914, qu'il était impossible de ne pas « faire quelque chose », mais se rappelant aussi le retentissant échec de la représentation des minorités votée par la Chambre en 1912 et repoussée par le Sénat, sourd aux adjurations les plus éloquentes de M. Briand, cette commission avait rédigé un projet transactionnel destiné, dans sa pensée, à concilier l'inconciliable, c'est-à-dire l'omnipotence majoritaire et le droit minoritaire.

L'intention était louable, mais la « combinaison », suivant le mot de M. Charles Benoist, livrait au scrutin de liste les partisans du scrutin uninominal et écrasait les proportionnalistes sous le poids des avantages accordés à la majorité. Elle ne pouvait avoir d'autre résultat que d'offrir un terrain de critique et un prétexte de défection à tous ceux qui ne demandaient pas mieux que de se dérober et de se soustraire aux obligations de leurs engagements de 1914.

C'est dans ces conditions que s'est ouverte la discussion. Je n'étonnerai personne en disant que je l'ai suivie avec autant de régularité que d'intérêt. Elle s'est traînée morne, grise, languissante, ressemblant plutôt à l'accomplissement d'une corvée gênante qu'à l'étude raisonnée d'une loi capitale pour l'avenir du pays, jusqu'à l'heure où l'intervention nécessaire et décisive de M. Aristide Briand est venue réveiller les esprits, mettre les choses au point, rappeler la volonté nettement exprimée du pays, substituer les exigences de la réalité aux petites considérations des intérêts en éveil, élever le débat au-dessus des mesquines préoccupations personnelles, montrer le devoir et souligner les responsabilités.

La cause était gagnée, mais des hésitations subsistaient entretenues chez les uns par la crainte de faire échouer une réforme qui leur est chère, chez les autres par le persistant espoir d'acculer la Chambre au maintien du « statu quo ».

Le scrutin porte de ces hésitations des traces évidentes. On trouve des proportionnalistes déterminés et même militants parmi les opposants à l'amendement Brake ou parmi les abstentionnistes, tandis que se réservent des partisans résolus du scrutin uninominal.

Cette situation un peu confuse n'a pas survécu à la première ébauche du succès. Une seconde intervention courte, mais catégorique, de M. Briand a dissipé tous les malentendus, limité d'une façon précise et pratique le terrain d'action et ramené sur le vote d'ensemble de l'article premier tous les hésitants dans les rangs de la majorité.

Les voies sont maintenant dégagées et nous sommes en marche vers la réalisation de la réforme. La commission a donné l'exemple. Si la Chambre la suit, si elle sait résister aux entraînements du succès, aux appels séduisants et perfides d'une surenchère intéressée, si elle sait accepter toutes les concessions compatibles avec le principe qu'elle a proclamé, si elle ne s'enlise pas dans les chinoiseries de modalités contradictoires et sait se contenter d'un « palier » solidement établi pour les améliorations à venir, elle aboutira facilement et rapidement.

On redoute — et on veut en faire un épouvantail — l'opposition du Sénat. J'ai meilleure opinion de l'esprit politique de la Haute Assemblée. Depuis le jour où elle a renversé le cabinet Briand sur la réforme électorale, le suffrage universel s'est prononcé; la loi qui lui viendra de la Chambre une seconde fois ne sera que l'émanation de la volonté du pays; les deux tiers du Sénat ont épuisé leur mandat et vont comparaître devant le pays. Qui donc, dans ces conditions, pourrait croire la Haute Assemblée capable de se mettre au travers d'un courant aussi manifestement irrésistible ?

Ferdinand REAL.

FEUILLES VOLANTES

MARRAINES D'APRÈS-GUERRE

Maintenant que nos poilus sont démobilisés, mon rôle de marraine est-il fini ? m'écrit une dame qui pendant la guerre a donné toute sa sollicitude aux soldats et s'est ingéniée à soulager leurs misères.

Cette question, beaucoup de marraines se la posent à l'heure actuelle, et ce souci leur fait honneur, car il prouve combien elles avaient pris leur tâche à cœur.

Eh bien, j'estime qu'on ne saurait rompre complètement avec de bonnes habitudes. Ce charmant marrainage, comme il a réconforté de braves gens ! Quel appoint il a fourni à l'union sacrée et comme il a rapproché les classes ! Ce n'était pas de la charité; le plus fier pouvait accepter sans rougir les cadeaux d'une marraine. C'était un geste de solidarité et de sympathie, une façon de dire notre reconnaissance à ces héros qui se dévouaient pour le salut commun.

Notre reconnaissance ne doit pas cesser maintenant que le péril est écarté. Il se peut que nos soldats rentrés dans leurs foyers ne trouvent pas toutes les satisfactions qu'ils étaient en droit d'attendre. La justice des hommes est bien imparfaite, et la cruelle vie nous reprend. Justement, les marraines sont là pour prouver aux combattants qu'ils gardent dans le pays une place privilégiée.

Marraines, continuez à écrire à vos filleuls comme par le passé, une lettre par mois, c'est peu de chose ! Qu'ils vous racontent leurs soucis et leurs joies. Cherchez à leur procurer du travail s'ils n'en ont point, ingéniez-vous à améliorer leur sort si vous le pouvez, intéressez-vous à leurs familles. Les cadeaux que vous leur faisiez, envoyez-les à leurs enfants, aux anniversaires des batailles tragiques où les pères nous ont sauvés. Bien mieux, à côté des Associations d'anciens soldats, formez le groupement des marraines de la grande guerre. Ce sera une façon de perpétuer le souvenir de l'époque sublime où la France tout entière communiait dans l'espérance et dans la douleur. Ainsi les générations à venir verront que les femmes de France sont dignes d'inspirer les plus grands dévouements. Réunies, les marraines seront plus fortes pour soulager les infortunes de leurs poilus, pour veiller sur les aveugles et les mutilés. Elles fleuriront les tombes anonymes qui parsèment la terre natale. Car, hélas, il y a les morts ! Combien de marraines ont vu revenir leurs derniers colis : une main de sergent-major avait calligraphié sur l'adresse ce simple mot : « Disparu », ou cette phrase d'un laconisme déchirant : « Tombé au champ d'honneur ! »

Voyez-vous, c'est un culte nouveau, une religion humaine qui vient de naître. Les rites en seront d'autant plus touchants qu'ils seront dictés par le cœur, et les femmes de France, entre toutes les autres, ont le génie des choses du cœur.

N'est-ce pas qu'elle est bien française, cette marraine qui eut la délicate pensée d'envoyer à la veuve d'un filleul, restée dans les régions envahies, toutes les lettres qu'elle avait reçues et où, à chaque page, le malheureux exprimait son inquiétude et sa tendresse pour les siens ?

Allons, que les marraines continuent leur rôle, et peut-être, grâce à elles, arriverons-nous un jour à nous acquitter de l'immense dette que nous avons contractée envers les poilus.

Jean DE PIERREFEU.

GRAVES ÉMEUTES aux Indes anglaises

Londres, 15 avril. — Les projets de loi pour la répression des menées séditieuses dans les Indes britanniques, projets connus sous le nom de bills Rowlatt, provoquent dans ce pays une certaine agitation. Des désordres se sont produits au Punjab et à Bombay le 11 avril. Dans plusieurs villes, la population a protesté pacifiquement, se contentant de fermer les boutiques et de tenir des meetings. Mais de graves émeutes se sont produites à Amritsar, où on a brûlé la gare des marchandises, l'hôtel de ville et deux banques. Il y a eu cinq Européens tués et une trentaine de victimes parmi les émeutiers.

Les troupes ont rétabli l'ordre. A Ahmedabad, dans une usine, dans le bureau du télégraphe et dans deux immeubles gouvernementaux, il y a eu quelques tués. A Lahore, la troupe a fait feu; il y a eu deux tués et deux blessés parmi les émeutiers. A Bombay, le 12, la police et la cavalerie ont chargé, et la plupart des magasins sont fermés. On ne signale pas de désordres ailleurs.

A LA CHAMBRE

Pour la "houille blanche"

Paris, 15 avril. — La Chambre, en séance du matin, a poursuivi la discussion du projet relatif à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Le rapporteur, **M. Léon Perrier**, a exposé que la législation qui régit actuellement les forces hydrauliques est en complète discordance avec la situation de fait résultant à la fois de l'aménagement de chutes de plus en plus puissantes, des progrès de l'hydroélectricité et des facilités de transport de l'énergie électrique. Nous devons donc donner à l'Etat et aux industriels l'instrument qui permettra le plein aménagement de nos forces électriques.

Après un exposé purement juridique de la législation des cours d'eau au point de vue du droit administratif, le rapporteur a expliqué que le projet actuel s'applique à toutes les forces hydrauliques, que l'énergie soit empruntée aux eaux du domaine public ou aux rivières dont les riverains sont propriétaires suivant les dispositions du Code civil. Les conditions d'utilisation industrielle des eaux seront déterminées non d'après leur caractère juridique, mais d'après l'importance ou la destination de la force aménagée.

Le projet établit l'unité de direction des cours d'eau sous la direction de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture. Le service de l'entretien des rivières domaniales reste aux travaux publics.

Des modifications apportées à la législation présente par cette loi, la plus importante est la subordination à l'intervention de l'autorité de l'utilisation de l'énergie hydraulique pour les cours d'eau non navigables ni flottables.

M. Queuille a demandé au ministre des garanties sur le rôle futur de l'administration dans l'autorisation de concessions. Fera-t-elle demain ce qu'elle n'a pas fait hier ? Il compte que le gouvernement ne s'inspirera que de raisons économiques et des réalisations nécessaires.

M. Cels, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics : Nous nous trouvons dans une situation économique telle que le développement de toutes nos forces naturelles est une question de vie ou de mort pour le pays. Votez rapidement le projet ! Les travaux sont à pied d'œuvre. Ils seront bientôt commencés. (Applaudissements.)

M. Queuille conclut en réclamant un système d'entente entre le ministre de l'agriculture, les industries et les paysans riverains pour l'usage des rivières non navigables ni flottables.

On continuera demain.

L'admission temporaire des sucres rétablie

Paris, 15 avril. — Demain 16 avril 1919, paraîtra au « Journal officiel » un décret abrogeant les dispositions du décret du 2 mars 1916 qui prohibait l'admission temporaire des sucres bruts d'origine étrangère.

En conséquence, les sucres de cette espèce importés en France pour les raffineries ainsi que pour la fabrication des chocolats et des divers produits sucrés bénéficieront du régime de l'admission temporaire tel qu'il existait antérieurement au décret précité, sous réserve expresse de réexportation garantie par un engagement spécial.

LES TROUBLES D'EGYPTE

Paris, 14 avril. — Selon un voyageur arrivé ce matin d'Alexandrie, la situation dans toute l'étendue du Levant est en voie de prendre une extrême gravité. En Egypte, l'agitation, loin de se calmer, redouble de jour en jour. Les mesures de clémence prises par les autorités britanniques n'ont fait que stimuler l'ardeur des meneurs, qui ne cachent plus leur ambition d'obtenir l'indépendance complète de l'Egypte. Comme il arrive toujours en pays d'Orient, ces menées se traduisent par des meurtres de chrétiens.

D'autre part, l'agitation tend à gagner le reste du Levant. Des massacres sont en préparation en Palestine et en Syrie. Il est possible que le mouvement s'étende également à l'Inde.

Morts et Blessés

QUATRE CENTS ARRESTATIONS

Le Caire, 12 avril. — Quatre cents arrestations ont été opérées à Assiut, se rapportant aux émeutes récentes. Huit soldats britanniques ont été tués et dix-neuf blessés entre le 8 et le 11 avril. Ils ont été victimes d'attaques meurtrières faites en dehors des collisions qui se sont produites avec la populace.

Pendant les dernières vingt-quatre heures, il y a eu trois civils tués et quinze blessés.

PROCLAMATION DU NOUVEAU CABINET EGYPTIEN

Le Caire, 14 avril. — Une proclamation publiée par le conseil des ministres invite la population au calme et à la tranquillité, et demande aux fonctionnaires et aux autres grévistes de reprendre le travail, maintenant qu'il est permis aux Egyptiens de se rendre à l'étranger, et que le ministère constitué est détermine à se consacrer entièrement au service du pays, étant imbu des sentiments de la nation et appréciant la valeur de l'inspiration nationale.

Dans les circonstances actuelles, la continuation de la grève pourrait provoquer des désordres et aboutir à l'anarchie. Que les grévistes prennent garde à la responsabilité terrible qu'ils encourent s'ils persistent dans leur attitude actuelle. Le gouvernement est convaincu que chacun se rend compte que le premier et ardent désir du sultan, en formant le cabinet, a été de faire un premier pas vers la remise aux mains de l'autorité égyptienne du soin de maintenir l'ordre et vers le retour aux conditions normales.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

LES PRÉLIMINAIRES DE PAIX

seront sans doute signés vers le milieu de mai

LA QUESTION DU LEVANT AU CONSEIL DES QUATRE

Paris, 14 avril. — On croit généralement que les entrevues de Versailles ne seront pas de longue durée. Les Allemands auront le droit d'envoyer des émissaires à leur gouvernement pour lui faire connaître le texte des conditions.

Il est vraisemblable également qu'ainsi que cela s'est fait pour la conclusion de l'armistice, un délai — de huit jours par exemple — leur sera accordé avant de signer le traité.

On pense dans ces conditions que les signatures pourraient être échangées vers le milieu de mai, sauf le cas, improbable, estime-t-on, où les délégués ennemis se refuseraient à signer.

REPRÉSENTANTS ALLIÉS ET PLENIPOTENTIAIRES ALLEMANDS SE REUNIRONT LE 25 AVRIL

Paris, 14 avril. — On communique ce soir la déclaration officielle suivante du président Wilson :

« Etant donné que les questions qui auront à être déterminées dans la paix avec l'Allemagne ont été amenées si près de leur solution définitive qu'on en peut accélérer maintenant la rédaction du texte final, ceux qui n'ont cessé de les discuter ont jugé que le moment était arrivé **d'inviter les plénipotentiaires allemands à se rencontrer avec les représentants des nations belligérantes associées à Versailles le 25 avril.**

» Ceci ne veut pas dire que l'étude de toutes les autres questions liées à l'accord général de paix serait interrompue ou que leur examen poursuivi depuis longtemps en serait retardé. Tout au contraire, on peut s'attendre à de rapides progrès dans toutes ces affaires, de sorte qu'on peut envisager d'un moment à l'autre leur règlement final.

» On espère que les questions concernant directement l'Italie, notamment le problème de l'Adriatique, seront résolues avec promptitude. Quant à la question de l'Adriatique, elle prendra pour le moment le pas sur toutes les autres questions. Elle sera étudiée sans discontinuer pour en hâter la solution.

» Les accords qui tout spécialement font partie du traité de paix avec l'Allemagne seront ainsi établis en même temps que toutes les autres solutions seront complètement énoncées. On se rend compte que bien que cette méthode de travail doive être suivie, tous les problèmes du présent grand accord font partie d'un seul ensemble. »

LES PRÉPARATIFS A VERSAILLES

Paris, 14 avril. — On continue dans les milieux de la Conférence à croire à un aboutissement rapide des délibérations et l'on agit en conséquence. Les Allemands seraient en effet invités à venir à Versailles pour le 24 courant. En vue de leur arrivée, M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence, et M. Gauthier, directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères, se sont rendus à nouveau à Versailles cet après-midi et ont arrêté les dispositions matérielles utiles.

Les plénipotentiaires et les chefs de mission allemands seront installés dans une annexe de l'hôtel du Réservoir. Le personnel subalterne sera logé à l'hôtel Vatel. Tous seront gardés militairement, de façon à leur interdire tout contact avec des personnes étrangères, en dehors des réunions officielles.

Les entrevues entre les délégués alliés et allemands auront lieu à Trianon-Palace où siégeait le Conseil supérieur de guerre.

COMMENT SERONT PRESENTES LES PRELIMINAIRES

Paris, 14 avril. — Aucune règle de procédure n'a été arrêtée encore en ce qui concerne la façon dont les préliminaires seront présentés d'une part aux alliés, d'autre part aux Allemands.

Dès que les conditions seront arrêtées par les représentants des grandes puissances, elles seront certainement communiquées aussitôt aux autres Etats intéressés : Belgique, Pologne, Tchéco-Slovaquie. Mais les autres Etats alliés qui n'ont pas de frontières communes avec l'Allemagne seront seulement appelés à en prendre connaissance au moment de la signature du traité, à laquelle interviendront toutes les nations qui ont déclaré la guerre aux puissances centrales.

D'autre part, quand les Allemands auront connaissance du traité, il semble qu'ils ne doivent pas être admis à en discuter les questions territoriales et militaires qu'ils devront accepter en bloc, telles quelles, mais peut-être pourront-ils présenter des suggestions sur les modalités des solutions financières et économiques.

La question du Levant

Paris, 15 avril. — La question du Levant, particulièrement de la Syrie, a fait hier l'objet d'entretiens prolongés à la réunion des Quatre. Les décisions antérieures prises à son égard ont été, nul ne l'a oublié, assez flottantes.

Sur une proposition du général Allenby, les Quatre avaient estimé d'abord qu'il y avait lieu d'envoyer sur place une commission d'enquête. Cette procédure avait été très critiquée, car on redoutait qu'elle ne provoquât des intrigues, et l'on avait annoncé qu'elle était abandonnée. C'était encore la note de dimanche soir.

Hier, changement à vue. La commission renaît, et elle ressuscite si bien que le délégué américain se propose de partir immédiatement. L'opinion prédomine que les commissaires s'en iront d'abord en Palestine, puis en Syrie, puis en Mésopotamie, et enfin en Arménie. Le problème de l'Asie Mineure se pose très longuement. L'action britannique a été très suivie et très méthodique en Orient depuis deux mois. Il y a eu débarquement des forces anglaises à Trébizonde et capture par des contingents anglo-indiens de la flotte russe de la Caspienne. D'autres contingents de même composition évoluent sur les lisières de la Perse. Le gouvernement français, quant à lui, a exprimé à nouveau sa volonté de revendiquer Beyrouth, Damas, Alep et Alexandrette. Pour les Italiens, ils ont débarqué il y a dix jours à Adalia.

La question italo-yougo-slave

Paris, 14 avril. — C'est la question italo-yougo-slave qui a été aujourd'hui à l'ordre du jour de la Conférence de la paix.

Le président Wilson a reçu le matin et l'après-midi M. Orlando.

Ni MM. Lloyd George, reparti pour l'Angleterre dans la matinée, ni M. Balfour qui doit le suppléer pendant son absence, ni M. Clemenceau, n'assistaient à ces entretiens; la France et l'Angleterre, en effet, ayant signé le traité de Londres sont engagées par les conventions territoriales auxquelles elles ont adhéré.

M. Orlando s'est efforcé de démontrer au Président Wilson que les revendications de l'Italie étaient en tous points compatibles avec les principes que le chef d'Etat américain a exposés.

On sait que le traité de Londres reconnaissait à l'Italie la possession de la côte de la Dalmatie. L'Italie réclame encore, indépendemment de Trieste et du Trentin, le port de Fiume, qui ne lui avait pas été attribué par le traité de Londres. Les Yougo-Slaves, par contre, réclament aussi de leur côté Fiume et toute la côte dalmate.

L'après-midi, M. Orlando était accompagné de M. Androa Ossotinack, député de Fiume à la Chambre hongroise. Ce dernier a présenté de nombreux documents topographiques, techniques, etc. La discussion n'a pas duré moins de quatre heures et demie. Elle a été menée par M. Orlando avec une grande conviction et une parfaite mesure. Elle a porté sur l'ensemble du problème des frontières italo-yougo-slaves, y compris Fiume.

M. Orlando n'a pas achevé son exposé. Il le reprendra vraisemblablement mercredi matin.

On estime que le conseil des Quatre pourra se réunir dans l'après-midi même et aborder cette question.

Ce qui est déjà acquis

Paris, 15 avril. — Si la question rhénane et la question syrienne demeurent encore en suspens, comme d'ailleurs le problème de l'Adriatique, certains résultats non négligeables sont acquis. Par exemple, on a réglé les conditions du désarmement allemand sur terre, sur mer et dans les airs, et en même temps arrêté les mesures à prendre pour que la rive gauche du Rhin, une fois la phase de l'occupation temporaire terminée, ne pût servir de base d'opérations contre nous. On a adopté un statut pour la Sarre, statut dont nous avons indiqué les modalités, qui nous fournit des garanties dont nous avons besoin dans l'ordre économique et qui réserve pour l'avenir le problème territorial. On a établi tout un programme pour les réparations dues par l'Allemagne : versement immédiat d'une provision de 125 milliards, fixation successive des dédommagements selon les valeurs détruites. On a réglé en principe le sort des colonies allemandes.

La Conférence a adopté les grandes lignes de la législation ouvrière internationale et va voter la charte de la Société des nations. Enfin, les commissions territoriales ont toutes terminé leurs travaux qui n'attendent plus que la sanction dernière.

Le kaiser, le kronprinz, Ludendorff, Hindenburg et autres seront jugés

Paris, 15 avril. — La commission des responsabilités de la guerre et des responsabilités pour les actes criminels engendrés par la guerre a terminé son rapport, qui a été contresigné par tous les commissaires, sauf par les délégués japonais.

Ce rapport inculpe le kaiser, le kronprinz, Ludendorff, Hindenburg, von Tirpitz, les officiers qui ont conçu la campagne sous-marine et les bombardements aériens, ainsi que certains officiers qui ont commandé des camps de concentration pendant la guerre.

L'extradition du kaiser sera demandée par la Belgique par l'intermédiaire de la Ligue des nations. Comme la Hollande fait partie de la Ligue, on ne pense pas que cette demande soulève des difficultés.

La délégation américaine, au début, n'approuvait pas l'extradition et la mise en jugement du kaiser, étant donné que dans le passé les souverains régnants avaient toujours eu le droit de faire la guerre et qu'on ne pouvait faire une première exception pour le kaiser. De même, les Américains ne pensaient pas poursuivre les Allemands qui se sont rendus coupables de crimes pendant la guerre, par suite du petit nombre de coupables pouvant être appréhendés. Il eût été injuste, disaient-ils, de juger les uns et pas les autres. Mais, finalement, les Français et les Anglais ont réussi à convaincre les Américains et ont promis de fournir une liste des principaux coupables ennemis.

« Tout va bien », affirme M. Lloyd George

Londres, 15 avril. — M. Lloyd George est arrivé à Londres hier soir. Les journalistes ont essayé de le questionner pendant qu'il gagnait son auto. Le premier ministre s'est écrié gaîment : « Vous pouvez dire que tout va bien. »

Le départ du président Wilson

Paris, 15 avril. — Le président Wilson a manifesté l'intention de se réembarquer pour l'Amérique avant le 1er mai, après avoir assisté à la séance inaugurale de Versailles. Le colonel House représentera l'Amérique aux séances finales.

Le matériel cédé par les Allemands après l'armistice

Bruxelles, 14 avril. — Le général Nudant, président de la commission interalliée permanente d'armistice, dans une note adressée au président de la commission allemande d'armistice, établit le principe que toute vente ou cession, à quelque titre que ce soit, d'installations, d'approvisionnement et de matériel militaires, faite par les autorités allemandes après le 11 novembre 1918, est considérée par le commandement allié comme nulle et non avenue. Les commandants d'armée décideront si le matériel doit être repris purement et simplement au détenteur, ou s'il convient d'autoriser celui-ci à l'acquérir régulièrement moyennant un prix d'achat déterminé.

Le transport des divisions polonaises

Bâle, 14 avril. — On mande de Berlin :

« Le transport des troupes du général Haller en Pologne à travers l'Allemagne commencera le 15 avril, ainsi que les alliés l'ont annoncé à la commission d'armistice de Spa, dans la séance du 11 avril. Les premiers trains doivent arriver le 16 à Niederlahnstein et à Rauenstein, à l'est de Mayence.

» Au sujet du transport imminent des Polonais à travers l'Allemagne, on répand partout un appel qui attire l'attention sur les suites graves qu'auraient les obstacles que l'on opposerait éventuellement à ce transport. La population est invitée à éviter tout ce qui pourrait gêner en quelque manière que ce soit le voyage des troupes polonaises à travers l'Allemagne. Il faut s'abstenir de toute communication et de tout rapprochement avec ces troupes.

» L'appel se termine ainsi : « Que les » fonctionnaires, les employés et les ouvriers » qui ont à s'occuper de ce transport fassent tout pour en assurer une exécution » rapide et sûre, que tous les autres se » tiennent éloignés des trains polonais. »

Une zone neutre entre Magyars et Tchéco-Slovaques

Bâle, 15 avril. — On télégraphie de Kaschau que dans le but d'éviter une effusion de sang les parlementaires magyars et tchéco-slovaques ont conclu un accord aux termes duquel une zone neutre est établie entre les positions des troupes honroises et tchéco-slovaques. En vertu de cet accord, les troupes magyares se sont déjà retirées; les Tchéco-Slovaques gardent leurs positions.

En Allemagne

Les troupes gouvernementales marchent sur Brunswick

Bâle, 14 avril. — On télégraphie de Berlin que l'agence Wolff annonce que le général Merker, chef du corps des gardes nationales, a reçu du ministre de la guerre Noske l'ordre de pénétrer dans Brunswick, d'y assurer la reprise des services des P. T. T. et des chemins de fer, et de protéger le personnel de ces administrations contre toute violence.

D'autre part, le « Frankfurter Nachrichten » apprennent que les garnisons de Hanôvre et de Hildesheim ont reçu samedi un ordre de départ. On croit qu'elles coopéreront aux opérations contre Brunswick.

Berlin au secours de Dresde

Berne, 15 avril. — Les troupes de Berlin que le gouvernement saxon avait réclamées, soit 30,000 hommes, sont déjà arrivées à Dresde, de même qu'une flottille de canots automobiles armés.

En Bavière

Tous les membres du gouvernement soviétiste arrêtés

Bâle, 15 avril. — La nouvelle du renversement du gouvernement des conseils a été apprise avec un grand enthousiasme par la population. Le gouverneur Hoffmann a proclamé l'état de siège en annonçant que les contre-manifestations seraient punies des peines les plus sévères.

Dans la matinée, des manifestations isolées de matelots et de soldats se sont produites en faveur du gouvernement des conseils. Les manifestants ont parcouru les rues en poussant des hourras en l'honneur du gouvernement des conseils et détruisant les affiches de proclamation.

On confirme que tous les membres du gouvernement des conseils sont arrêtés.

Le gouvernement Hoffmann consolidé

Bâle, 15 avril. — L'autorité du gouvernement d'Hoffmann serait rétablie sur toute la Bavière, à l'exception de la ville de Hof.

En Espagne

Une nouvelle crise ministérielle

LE COMTE DE ROMANONES RENONCE AU POUVOIR

Madrid, 14 avril. — Le comte de Romanones s'est présenté chez le roi à 2 heures de l'après-midi. Bientôt arrivait au palais l'ancien président du conseil conservateur, M. Maura. L'entretien avec Alphonse XIII a été très long.

A la sortie du palais, le comte de Romanones a annoncé la démission du cabinet. Répondant à une question s'il ferait partie du nouveau cabinet, il a répondu : « Ni comme président, ni comme ministre ».

Le comte de Romanones a fait d'autre part aux journalistes les déclarations suivantes :

« Il y a trois semaines, le moment paraissait venu de présenter à Sa Majesté la démission de tout le cabinet, parce que les circonstances politiques l'exigeaient, mais j'y ai renoncé en apprenant la nouvelle de la grève générale à Barcelone, suivie bientôt de grèves dans les autres provinces, y compris celle de Madrid. Toutes ces grèves ayant été terminées heureusement et sans la moindre goutte de sang, ainsi que les troubles survenus et l'ordre public et le calme étant rétablis partout en Espagne, j'ai cru absolument indispensable de présenter de nouveau au roi la démission du cabinet. Sa Majesté l'a acceptée et a appelé pour les consulter MM. Maura, Dato, le marquis d'Albucemas et le président de la Chambre, M. Villanueva.

M. MAURA CHARGE DE FORMER LE NOUVEAU CABINET

Madrid, 14 avril, 22 h. — **M. Maura a accepté la mission de constituer le nouveau cabinet.**

LA RÉGION ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST

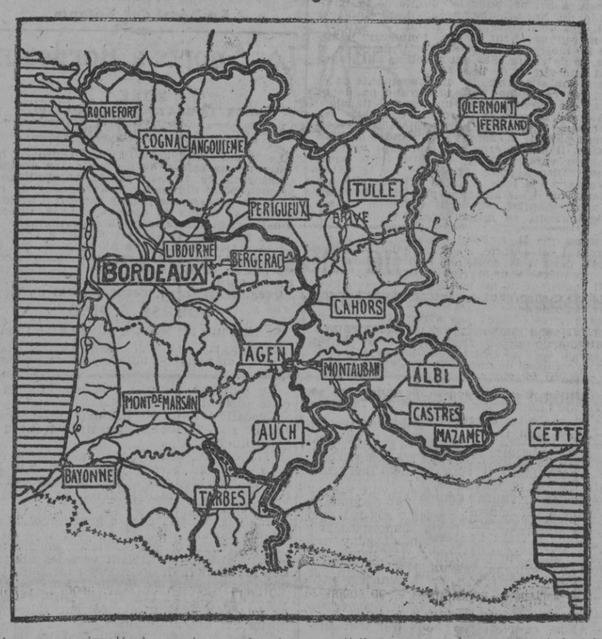

Nous avons signalé, dans notre numéro du 10 avril, l'omission commise par le ministre du commerce dans l'arrêté du 5 avril constituant les groupements régionaux de Chambres de commerce.

Contrairement aux vœux exprimés par elles et ratifiés par M. Clémentel lui-même, les Chambres de commerce de Rochefort, Angoulême, Périgueux, Cahors, Montauban, Castres, Mazamet, Tarbes et Clermont-Ferrand se trouvent exclues de la région économique du Sud-Ouest.

Toutes, cependant, ont un intérêt certain à pouvoir collaborer sur certaines questions avec la Chambre de commerce de Bordeaux. Pour ne citer que deux exemples, l'administration de notre port n'est pas indifférente aux Chambres de Clermont-Ferrand ou de Mazamet, pourtant géographiquement si éloignées. C'est, en effet, par Bordeaux que sont importés les caoutchoucs et les laines, matières premières essentielles pour ces deux centres industriels.

La carte ci-dessus fera mieux comprendre l'étendue du « retranchement » que l'arrêté du 5 avril fait subir à la région économique du Sud-Ouest, telle qu'elle fut constituée le 20 octobre 1918 par les délégués des Chambres de commerce intéressées, réunies sous la présidence de M. Clementel. Le gros trait noir donne la limite fixée par l'arrêté pour le groupement économique régional de Bordeaux, auquel peut se joindre éventuellement la Chambre de commerce de Tulle. Le double trait indique, par contre, jusqu'où devait s'étendre la région économique du Sud-Ouest selon les accords approuvés par le ministre. La différence n'est pas mince, et, bien que les restrictions soient encore de mise, nous trouvons celle-ci au moins inopportune. Nous demandons, en conséquence, le retour pur et simple à la convention du 20 octobre.

Ce que disent les Journaux

LE CHANTAGE ALLEMAND COMMENCE

Il fallait s'y attendre, comme dit l'**Homme libre** : à mesure qu'approche l'heure du règlement des comptes, les Allemands développent la manœuvre de chantage. Ils menacent déjà de ne pas signer la paix si elle est trop dure. Ce sera tantôt le spectre du bolchevisme qu'ils agiteront, et tantôt la ferraille du militarisme qu'ils feront sonner :

« Si, dès la première entrevue, nos plénipotentiaires, très sûrs de leur parfait accord, très sûrs aussi de la juste force et de l'irrésistible droit qu'ils représentent, indiquent sans forfanterie comme sans ambages ce qu'ils attendent de leurs interlocuteurs et aussi ce qu'ils n'en souffriront pas, les choses, on peut le croire, iront assez rondement, c'est-à-dire carrément. Il n'y aura pas matière à de trop oiseuses ni trop machiavéliques discussions. Ceci est ceci, et cela est cela. En fort peu de temps, on s'entendra fort bien. »

DE L'AUTRE COTE DU RHIN

Quelques traits sur l'occupation, que rapporte le **Gaulois** :

« Un officier anglais, ne trouvant pas dans un grand magasin de Cologne l'article qu'il était venu chercher, dit à la vendeuse :

» — Vous manquez de beaucoup de choses ici !

» La jeune Gretchen, qui jusque-là s'était montrée souriante et empressée, répliqua non sans vivacité :

» — A qui la faute, Monsieur ?

» Devant le regard courroucé du patron, elle corrigea aussitôt :

» — Excusez, Monsieur ; j'avais oublié ce qu'il faut dire.

» Le colonel L..., un de nos plus brillants officiers d'état-major, fut reçu à son arrivée par un capitaine allemand :

» — Mon colonel, j'ai mis à votre disposition deux pièces de mon propre appartement.

» Il se trouva que ces chambres, comme par hasard, étaient les plus mal commodes de la maison. Le colonel fit appeler l'hôte de ces lieux :

» — Capitaine, mes bureaux vont s'installer. Nous réserverons à votre usage les deux pièces que vous aviez choisies. »

Le ministre de la guerre américain à Paris

Paris, 15 avril. — M. Baker, ministre de la guerre, et M. Wallace, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis à Paris, accompagnés du général Pershing, généralissime des armées américaines en Europe, sont arrivés ce matin par train spécial à la gare Montparnasse.

UN MODERNE BARBE-BLEUE (?)

Quatre disparitions mystérieuses

Paris, 14 avril. — M. Dautel, commissaire de la brigade mobile et des inspecteurs de la police judiciaire arrêtaient dernièrement, à la suite d'une longue enquête, à son domicile, rue Rochechouart, 76, un nommé Désiré-Henri Landru, âgé de cinquante ans, qui habitait à cette adresse sous le nom de Lucien Guillet, et était recherché pour abus de confiance commis dans l'achat et la vente d'automobiles.

Cette arrestation n'était pas seulement motivée par les faits d'escroquerie qu'il a commis sous les différents noms d'Emile Dupont, Prunier, Parrès, Desjardin, Marisse, Dumont. On accuse, en outre, Landru d'avoir, pendant la guerre, fait disparaître successivement quatre de ses amies. Voici les faits :

Dans le courant de l'été 1915, il avait loué, sous le nom de Georges Dupont, une propriété située à Gambais, à sept kilomètres de Houdan, aux confins de la forêt de Rambouillet. Il n'y vint pas seul. La première année, il était accompagné d'une grande femme brune, âgée de quarante-sept ans environ. L'année suivante, ce fut une femme plus jeune, qui, avec sa sœur cadette, resta une dizaine de jours à la villa. Elle revint une autre fois avec le prétendu Georges Dupont; puis, une jeune fille que l'on vit trois ou quatre fois et qui disparut. Enfin, un jour du mois de janvier dernier, l'ingénieur arriva avec une dame brune, élégante, qui avait avec elle deux petits griffons. Le lendemain, il repartait seul.

Or, des familles avaient signalé à la justice plusieurs disparitions. Le 16 mars, M. Moreau, habitant boulevard Voltaire, signalait au parquet de la Seine la disparition de sa sœur, Mme Pelat, qui vivait à Gambais avec un nommé Cuchet du Frémiaire. La plainte s'en alla à Mantes. Les gendarmes de Houdan enquêtèrent et établirent que Cuchet du Frémiaire, c'était Dupont. Ils apprirent à la mairie que déjà trois lettres adressées au maire signalaient la disparition de trois femmes : la première était de M. Moreau, le plaignant; la seconde signalait l'absence étrange de Mme Célestine Lacoste, disparue en janvier dernier, après avoir retiré 17,000 francs d'une

DÉPÊCHES de la Nuit dernière

LE PROCÈS HUMBERT, LENOIR, DESOUCHES, LADOUX

Treizième audience

L'Audition des témoins continue

Paris, 14 avril. — Après deux semaines d'audiences, on a seulement entendu vingt-quatre témoins sur deux cent-cinquante, et cinq seulement sont appelés aujourd'hui !

UN CONFIDENT DE CHARLES HUMBERT

M. Jean Weber, le collaborateur intime de Charles Humbert, — le témoin de ses pensées, — dépose le premier. C'est très long. Il raconte comment il connut M. Charles Humbert. Il ne fait grâce d'aucun détail.

Enfin, M. Jean Weber en vient au récit des circonstances dans lesquelles le « Journal » a été vendu. Au titre de collaborateur, le témoin rédigea, sur des données fournies par M. Charles Humbert, la première lettre à M. Henry Letellier, directeur du « Journal », lettre qui montrait tout ce qu'avait de délicat, voire de dangereux, la vente d'un grand quotidien en temps de guerre, à cause surtout du manque de garanties au point de vue national du groupe qui était alors mis en avant.

M. Jean Weber déclare : Je jure sur la mémoire de mon fils, qui était ce que j'aimais le plus au monde, que nous n'avons pas eu le moindre doute sur l'origine des fonds apportés pour acheter le « Journal ».

M. Weber parle depuis deux heures d'une petite voix monotone. Il en vient maintenant à la prise de direction du « Journal » par M. Humbert.

Sa main fut ferme, peut-être trop. Il se sépara de beaucoup de collaborateurs, et c'est à mon avis une des raisons de la violence avec laquelle il a été attaqué depuis lors. Il allait répétant : Je ne fais pas un journal de camarades, moi ! Contrairement à ce qu'on dit, il n'est pas un homme d'affaires. Il voulait que le « Journal » fut une maison de verre, disant qu'il y a des choses qu'on peut tolérer en temps de paix, mais qui sont inadmissibles en temps de guerre.

Après avoir déclaré que Ch. Humbert manifesta dès décembre 1915 le désir de saisir l'opinion des inquiétudes qu'il avait sur l'origine des fonds, M. Jean Weber reprend dans tous ses détails le récit des faits qui se rattachent au départ de Desouches et puis de Lenoir. Il donne son opinion sur tous les incidents de cette période : affaires Jacques Dhur, Mumir-Pacha, Mouthon, etc. M. Jean Weber est à la barre depuis trois heures. Le président décide de suspendre l'audience pendant une vingtaine de minutes.

A la reprise, M. Weber continue sa déposition. Selon lui, si Humbert, après avoir écarté Lenoir et Desouches, accepta le concours de Bolo, c'est qu'il ne se crut pas le droit d'engager dans l'affaire du « Journal » toute la fortune de sa femme.

Le témoin explique alors quelle caution morale offrait à Humbert la personnalité morale de M. Monier vis-à-vis de Bolo.

Je n'ai assisté, dit-il, à aucun des entretiens qui ont eu lieu entre Bolo et Humbert. Cependant un jour, alors que les accusations contre Bolo avaient déjà pris un caractère de réelle gravité, je vis celui-ci dans le cabinet d'Humbert. Il se plaignait d'un article publié dans le « Journal » et où se trouve cette phrase : Si Bolo est coupable, qu'on le fusille; mais je quittai à ce moment précis le bureau d'Humbert.

M. Weber raconte qu'Humbert pensa un moment en finir définitivement avec Lenoir en publiant dans le « Journal » un feuillet mémoire racontant les incorrections et les manœuvres louches qu'il lui reprochait. Il l'en dissuada alors. Il le regrette aujourd'hui.

Me de Morc-Giafferi : N'avez-vous pas eu l'impression que lorsque Humbert faisait part de ses soupçons dans les milieux officiels, il était accueilli d'une façon presque injurieuse

M. Weber : Je dirai mieux, Maître : de façon joyeuse ! Les campagnes d'Humbert gênaient trop de gens qui n'étaient pas fâchés de penser que leur auteur pouvait un jour se casser les reins.

M. Weber termine sa déposition en rendant hommage à la conviction patriotique et à l'utilité des campagnes de Charles Humbert. Il rappelle, avant de quitter la barre, que des généraux comme Nivelle ont encouragé Humbert dans son activité pour la défense nationale.

LES EXPERTS EN ECRITURE

On entend ensuite les experts en écriture. M. Jules Eloi a examiné le contrat Schœller et les deux télégrammes signés Marie Simon et Suzanne Aubert. Pour lui, l'écriture du contrat n'est pas naturelle. L'étude de certains caractères et signes de ponctuation lui donnent à penser qu'elle fut tracée par un Allemand. Il déclare, en outre, que les télégrammes signés Marie Simon et Suzanne Aubert ont été écrits par le même personnage qui a tracé le contrat Schœller. Pour lui, il n'y a pas de doute, c'est la même main allemande qui apparaît et dans le contrat et dans les deux télégrammes.

MM. Solange, Pellat et Crépieux-Jamin, cités par la défense, sont d'un avis diamétralement opposé. Pour eux, les télégrammes auraient bien été écrits par une femme.

Toutes ces contradictions amènent cette observation du président : Nous voudrions bien connaître le sexe de ces écritures !

Sur ce, échange entre la défense et l'accusation de répliques mi-plaisantes, mi-sérieuses.

Le capitaine Mornet y met fin par ces mots : J'abandonnerais même volontiers cette étude du sexe de l'écriture. De part et d'autre, ajoute-t-il, je ne fais aucun cas de ces expertises du contrat Schœller et des télégrammes. Ce qui m'intéresse, moi, c'est l'examen de la fiche Ruedel.

M. Eloi est alors rappelé à la barre pour parler de cette fiche d'hôtel signée de Ruedel, et que l'enquête de M. Darru a permis de retrouver dans un hôtel, en Suisse. Ses conclusions sont catégoriques. Cette fiche est non de la main de Ruedel, mais bien de la main de Guillaume Desouches.

Le défenseur de ce dernier fait appel alors à M. Pellat, qui, comme précédemment, fait une démonstration de tous points différente.

L'audience est levée.

L'ARMISTICE

Un avertissement britannique à l'Autriche allemande

Bâle, 14 avril. — On mande de Vienne (officieux) :

« Le plénipotentiaire militaire britannique général Cunningham a communiqué hier au secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, M. Baker, qu'il était autorisé par le gouvernement britannique à déclarer officiellement qu'au cas où des troubles se produiraient en Autriche allemande, l'importation des marchandises, y comprise celle des subsistances et des matières premières, serait complètement arrêtée. Cette admonestation serait motivée par l'intérêt que les puissances alliées ont à l'utilisation des voies de communication conduisant par le territoire de l'Autriche allemande aux puissances alliées. »

AVIATION

La traversée de l'Atlantique

LES CONCURRENTS

Londres, 14 avril. — Sont engagés dans le prix du « Daily Mail » pour la traversée de l'Atlantique, les appareils anglais suivants :

1. Martinsyde, 385 HP; 2. Fairey, 375 HP; 3. Short, 350 HP; 4. Sopwith, 350 HP; 5. Witehead, 1,600 HP; 6. Hydravion, 410 HP; 7. F. Handley-Page, 1,400 HP.

L' « Hydravion », piloté par Sundstedt, a été gravement endommagé et ne prendra pas part au raid, du moins provisoirement; Wood, sur « Short », est prêt à partir d'Irlande; Morgan, sur « Martinsyde », est arrivé à Terre-Neuve, et compte partir au milieu de la semaine; Hawker, sur « Sopwith », partira incessamment comme il a été dit.

Les appareils en ligne sont des plus divers : avions terrestres, hydravions, mono, bi et trimoteurs. L'appareil le mieux étudié au point de vue de la sécurité est incontestablement le Handley-Page, qui sera muni d'appareils de T. S. F. qui assureront sa communication constante soit avec l'Amérique, soit avec l'Angleterre. Il ne partira vraisemblablement qu'en juin ou juillet. Les Américains mettent en ligne trois hydravions Curtiss qui sont prêts à partir de Terre-Neuve.

A LA CHAMBRE

Notre commerce extérieur

Paris, 14 avril. — On discute un projet modifié par le Sénat relatif au développement des services de l'Office national du commerce extérieur, à la modification des statuts des attachés commerciaux, à l'organisation rationnelle du commerce d'exportation et à la modification de la loi du 4 mars 1898, sur l'Office national du commerce extérieur.

M. Barthe, dans un discours, préconise la réorganisation du service consulaire et la création d'une Banque nationale d'exportation.

M. Louis Marin, rapporteur général du budget, s'étonne d'une réorganisation qui consiste à entériner les décisions de l'administration du commerce, dont les commerçants n'ont généralement pas à se louer. On va créer des fonctionnaires nouveaux. C'est pourquoi il est inadmissible que le projet soit complété presque à chaque article par un règlement d'administration publique. Que devient dans ce cas la prérogative parlementaire ?

M. Clementel, ministre du commerce, affirme la nécessité absolue de développer notre commerce extérieur. Notre pays peut développer sa production d'une façon énorme par le fer, par la potasse, nos produits nationaux. Nous pouvons non seulement nous relever, mais accroître notre prospérité d'avant-guerre. Seule, une grande production peut nous donner les hauts salaires et faciliter l'entente entre les patrons et les ouvriers. Et c'est pourquoi nous avons institué vingt et un Syndicats de la production et jeté les bases de l'union du monde industriel français.

Le ministre demande à la Chambre de voter rapidement ce projet, qui nous permettra le relèvement de notre commerce et de notre industrie.

M. Candace est favorable au projet, à condition que les agents commerciaux soient non des fonctionnaires, mais des commerçants. Il espère qu'on développera aussi le commerce de la Métropole avec ses colonies.

M. Emmanuel Brousse entend qu'avant tout, on n'apporte plus d'entraves au commerce avec l'étranger, et que notamment on n'empêche pas les commerçants espagnols de venir en France.

Le renvoi à la commission, demandé par M. Marin, est repoussé à mains levées, après que le ministre eut assuré MM. Brousse et Candace qu'on allait faciliter les relations franco-espagnoles et les échanges entre la France et les colonies.

Le projet est voté par 468 voix contre 7.

Relèvement des traitements des cheminots de l'Etat

La Chambre examine un projet de loi portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires du premier trimestre de 1919, au titre du budget annexe des Chemins de fer de l'Etat. Il s'agit d'un crédit de 8 millions 650,000 francs destiné à réaliser sur le réseau de l'Etat un relèvement des salaires correspondant à celui effectué sur les autres réseaux. Le projet propose : 1. Un relèvement uniforme de 500 fr. de tous les traitements ou salaires annuels, à valoir sur les augmentations qui résulteraient de l'établissement ultérieur d'une échelle de traitements commune à tous les réseaux; 2. l'extension de l'octroi de l'indemnité de résidence aux agents dont le traitement est égal ou inférieur à 8,000 francs et qui ne bénéficient pas de cette indemnité; 3. l'adoption des mesures réalisées sur les autres réseaux en ce qui concerne le régime des primes aux mécaniciens et chauffeurs.

Le projet est adopté après observations de **MM. André Hesse, Tissier, Blaisot, Cels.**

La réforme électorale

On reprend la réforme électorale. La discussion porte sur l'article 10, relatif à l'impression des bulletins de vote.

M. Sibille demande le rétablissement de ce paragraphe supprimé par la commission : « Sont déclarés nuls tous bulletins autres que ceux délivrés par l'administration. »

M. de Castelnau, auteur d'un amendement, obtient de la commission la présentation d'une disposition transactionnelle ainsi libellée : « En outre, quinze jours avant les élections, l'administration mettra à la disposition de chaque liste un nombre de bulletins double de celui des électeurs inscrits dans la circonscription. Les candidats auront la faculté de faire parvenir ces bulletins aux électeurs et d'en faire déposer dans les salles de vote. »

M. Nouhaud propose que la distribution des cartes électorales, circulaires et bulletins de vote ait lieu huit jours avant l'élection.

Cinq jours, dit la commission. Le débat se poursuit dans une confusion telle que **M. Puech** propose de renvoyer le tout à la commission !

M. Dessoye, rapporteur : Il est impossible à la Chambre de savoir où en est la discussion (sic). Et nous nous demandons si demain un texte nouveau ne se heurtera pas à de nouvelles difficultés.

M. Groussier : Mieux vaudrait renvoyer la suite du débat. Il y a encore six amendements, et cela permettrait à la commission d'adopter les modifications utiles.

Il en est ainsi décidé, et la suite du débat est renvoyée à demain après-midi.

La séance est levée.

AU SÉNAT

La réforme judiciaire

Paris, 14 avril. — Après avoir adopté le projet tendant à la répression du trafic des billets de théâtre, le Sénat aborde la discussion des articles du projet relatif à la réforme judiciaire.

Les articles 2 à 9 sont également adoptés.

Sur l'article 10 (délégation), **M. Ratier** présente un amendement tendant à autoriser la délégation aux tribunaux de première instance des juges de paix licenciés en droit. Combattu par **M. Monis**, président de la commission; **Jenouvrier, Pérès** et **Delahaye**, mais appuyé par le **garde des sceaux, MM. Guillier, Simonet** et **Flaissières**, l'amendement est adopté par 160 voix contre 53.

On adopte l'article premier (composition des cours d'appel), modifié par un amendement de M. Pérès portant à trois au lieu de deux le nombre des magistrats du parquet à Riom, Toulouse, Amiens, Caen et Nancy.

Les articles 11 à 13 sont adoptés. Ce dernier, relatif à la réduction du nombre des justices de paix, est modifié conformément à un amendement **Simonet**, permettant de faire la réunion de deux justices de paix dans le cadre du département et non seulement de l'arrondissement.

L'article 14 est adopté.

Sur l'article 15, fixation des traitements, MM. Vieu, Steeg et un certain nombre de leurs collègues demandent en faveur des juges de paix un relèvement de traitement supérieur à celui qui est prévu dans le projet.

Le gouvernement et la commission des finances sont hostiles à cet amendement, qui vise plus particulièrement les juges de paix de Paris.

Après un long débat dans lequel interviennent le garde des sceaux, le rapporteur général, le rapporteur, M. Henri Chéron, et M. Doumer, l'amendement est renvoyé à la commission conjointement avec un autre amendement de **M. Goirand**, relatif aux charges de familles.

On continuera demain.

La séance est levée.

ELOGE FUNEBRE

Au début de la séance, le président avait fait l'éloge funèbre de M. Arthur Latappy, un des doyens de la Haute Assemblée.

Une demande d'interpellation

Paris, 14 avril. — MM. Boisneuf, député de la Guadeloupe, et Lagrosilière, député de la Martinique, ont déposé sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour faire cesser les brimades, délits et crimes dont des citoyens ou sujets français de couleur sont victimes depuis quelque temps en France, notamment à Saint-Nazaire, de la part de soldats ou de policiers américains.

Pour commémorer le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France

Un concours est ouvert entre tous les artistes français en vue de l'exécution d'une médaille, destinée à commémorer la date du retour définitif à la France de l'Alsace et de la Lorraine.

Les projets présentés devront être déposés au commissariat des expositions des beaux-arts (Grand Palais, avenue d'Antin), avant le 15 juin 1919.

Naufrage d'un vapeur anglais

Saint-Malo, 14 avril. — Le vapeur anglais « Sestlar », venant de Southampton, a coulé près de l'île Cézembre. Les quatorze hommes de l'équipage, réfugiés dans les canots, ont été remorqués par une vedette jusqu'à Saint-Malo.

BORDEAUX

Il y a un an

16 AVRIL 1918

En Autriche-Hongrie, le baron Burian remplace le comte Czernin.

Sur le front Bailleul-Ypres, un nouvel et puissant effort de l'ennemi oblige les troupes britanniques à abandonner Wytschaete, Saint-Eloi et Meteren.

L'élévation du tarif des tramways sera appliquée le 18 avril

Nous avons fait connaître déjà les nouveaux tarifs des tramways de Bordeaux qui viennent d'être approuvés par décret.

La Compagnie des T. E. O. B. nous informe que ces tarifs seront appliqués à partir de vendredi 18 avril courant.

Ravitaillement civil

Mercredi 16 courant, la municipalité fera vendre des œufs mirés, des carottes et des topinambours, sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons, marché St-Martial et marché Amédée-Larrieu.

Les heures et les prix de vente ne sont pas modifiés.

En outre, il sera mis en vente sur les mêmes marchés, des morues entières de 1re qualité aux prix suivants : Petits poissons (pesant 500 grammes environ), 3 fr. 30 le kilo; poissons moyens (pesant 1 kilo environ), 3 fr. 60 le kilo; gros poissons (pesant 2 kilos environ), 4 fr. le kilo.

Le même jour, dans l'après-midi, à partir de 1 h. 45, des pommes de terre seront mises en vente sur les marchés ci-après; Grand-Marché, marché des Chartrons et marché de Lerme, au prix de 0 fr. 32 le kilo et à raison de 5 kilos par ménage.

Il ne sera pas rendu de monnaie.

Société coopérative militaire

La Société coopérative militaire, groupe de Bordeaux, 28, 30, 39 et 41, rue Saint-Sernin, reçoit les adhésions comme adhérents de tous les hommes de troupe démobilisés, jusqu'au moment de la signature de la paix.

Cheminots retraités

Le jeudi 10 avril, la section de Bordeaux de la Fédération des retraités de chemins de fer se réunissait à la Bourse du travail et constatait qu'elle était déjà forte de plus de 1,000 adhérents, un mois après sa création. Cela promet pour l'avenir. Des conseils ont été donnés pour mettre les retardataires à même d'adhérer aussi à bref délai.

Pour commémorer ce succès, la section faisait de bonnes œuvres, décernait à son doyen d'âge le titre de président d'honneur, acquérait pour elle-même le titre de membre honoraire perpétuel de sa Fédération et adhérait à la Ligue des droits de l'homme.

Des mesures ont été prises en vue de faire accorder d'office et d'urgence les allocations temporaires complètes aux titulaires de rentes pour accidents, ainsi qu'aux dames veuves depuis le 1er juillet 1918. Tous les retraités et les pensionnaires pour accidents (hommes et dames) ont donc grand intérêt à adhérer personnellement à la section de Bordeaux, l'Union fait la force. Tous les affiliés pourront bientôt leur indiquer les personnes auxquelles ils devront s'adresser, par la fin du livret des statuts, qui va leur être distribué vers la fin d'avril.

Prochaine assemblée générale vers le 15 mai.

L'aménagement des montagnes

Les ingénieurs et les touristes sont invités à prendre part à la visite touristique des territoires affectés dans les Alpes-Maritimes par l'Association centrale pour l'aménagement des montagnes, qui aura lieu le 25 avril, à Gorbio, et le 26 à Castellar.

Les voitures partiront de Menton, hôtel Gay, à 9 heures 35, prendront à la gare les excursionnistes arrivant de Nice, et rentreront chaque jour à Menton, à 17 heures 30.

M. Descombes, président de l'A.C.A.M., dirigera personnellement les excursions et fera, le 28 avril, à 10 heures du matin, une conférence publique avec projections, dans la salle du Syndicat d'initiative, à Nice.

Hôpital de Lorette

Les personnes qui ont prêté des lits, armoires, armoires et autres meubles à l'hôpital de Lorette sont priées de vouloir les retirer tout de suite.

Tout objet qui ne serait pas enlevé avant le 18 avril courant sera considéré comme abandonné et remis à des œuvres de bienfaisance.

Les fournisseurs ou autres personnes ayant un compte à encaisser devront le présenter et en recevoir le montant avant le 18 avril, rue de Saintonge, 32, au bureau de l'administration, ouvert de dix heures à midi.

Académie de Bordeaux

Dans la séance du 10 avril, l'Académie a entendu une communication de M. Aurélien de Sèze sur les monnayeurs de Guienne.

M. Maxwell a résumé les travaux du Congrès des Fédérations Pyrénées, Guienne, Gascogne, etc., qui vient de se tenir à Bordeaux.

Avis très important aux employeurs de soldats serbes

M. le Consul du royaume des Serbes, Croates et Slovènes nous prie d'insérer l'avis suivant :

Il est de nouveau rappelé aux propriétaires, industriels et commerçants qui emploient des soldats serbes qu'ils sont tenus de renvoyer ces hommes immédiatement au consulat, à Bordeaux, 37, rue Ferrère.

Dans le cas où ces hommes ne se présenteraient pas à ce consulat avant le 20 avril courant, MM. les Employeurs sont prévenus que leur rapatriement serait à leur charge.

Des agents reçus à coups de revolver

Des agents cyclistes, en tournée vers minuit trente mardi matin, rue Achard, eurent leur attention attirée par deux individus porteurs chacun d'un volumineux ballot. Les agents se dirigèrent vers les deux suspects; mais ceux-ci préférant ne pas attendre cette arrivée importune, s'empressèrent de détaler et de se débarrasser de leur colis. Les représentants de la loi se lancèrent à la poursuite des malandrins, qui s'engagèrent dans la rue des Etrangers et tirèrent huit coups de revolver sans atteindre personne, fort heureusement. Les agents cyclistes ne purent continuer cette chasse à l'homme, la rue étant impraticable à bicyclette, et les deux voleurs ayant, de plus, trop d'avance. Les deux ballots retrouvés contenaient chacun 20 sacs à couchage, qui semblent avoir été dérobés à l'autorité militaire.

Vol de tissus

Dans la nuit de dimanche à lundi, plusieurs pièces de tissus ont été volées, quai des Chartrons, en face de la cale Finwick, au préjudice de la maison Hutchinson.

BIJOUTERIE CHARTIER CONJAUD SUCC^r

62, Cours de l'Intendance, BORDEAUX

CHRONIQUE DU PALAIS

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M le conseiller TORCHUT

L'affaire de Saint-Michel-Lapujade

La deuxième affaire inscrite au rôle de la journée aurait dû être jugée à la précédente session d'assises : elle fut renvoyée par suite de l'absence du témoin principal.

L'accusée est une cultivatrice âgée de vingt et un ans, Françoise Massabuau, née Pouchet, demeurant à St-Michel-Lapujade. Le ministère public lui reproche d'avoir poussé et fait tomber dans une citerne sa grand'mère, la veuve Jorret, âgée de soixante ans, et, alors que la tête de la pauvre femme émergeait de l'eau, d'avoir cherché à l'étouffer à l'aide d'un bâton. La victime ayant pu pousser quelques cris, une voisine, Mme Richon, était accourue à temps pour la retirer de la citerne.

Françoise Massabuau nie toute culpabilité : elle soutient que sa grand'mère est tombée accidentellement à l'eau, qu'elle est allée vers elle seulement quand elle l'entendit crier, et qu'elle a tout tenté pour venir à son aide.

Mme Richon oppose un démenti formel à ces assertions : elle n'a pas vu, à la vérité, Françoise Massabuau jeter sa grand'mère dans la citerne, puisqu'elle n'est intervenue qu'en entendant les appels « Au secours ! ». Mais ce qu'elle affirme sous serment, c'est que la victime a été retirée de l'eau par elle seule; ensuite, que la veuve Jorret, dès qu'elle fut hors de danger, se précipita sur sa petite-fille en lui reprochant d'avoir voulu la noyer, et la souffleta.

D'autres témoins ont reçu de la veuve Jorret la déclaration que sa petite-fille avait essayé de la faire périr en la jetant dans la citerne. Mais la victime infirme tous ces témoignages en proclamant devant le jury l'innocence de l'accusée : « Je suis tombée toute seule dans la fontaine, dit la veuve Jorret, et j'ai eu tort d'accuser ma petite-fille devant des témoins, devant le juge d'instruction... Comme je suis sujette à des tournements de tête, je n'ai pas toujours mes idées complètes. Mais aujourd'hui, bien maîtresse de moi, ayant bien réfléchi, je viens vous affirmer qu'il n'y a rien à reprocher à Françoise. »

Il convient d'ajouter que le mari de l'accusée, qui, avec celle-ci, habitait en 1918 chez la veuve Jorret, vivait en d'assez mauvais termes avec elle : il fut condamné, peu de temps avant l'affaire de la citerne, à huit jours d'emprisonnement pour coups à la veuve Jorret.

MM. les conseillers Gillet et Laussucq ayant connu de l'affaire en chambre des mises en accusation, l'audience était présidée par M. le conseiller Torchut, assisté de ses collègues MM. Pasteau et Chavoix. M. le président Torchut a dirigé les débats avec une autorité et une impartialité vraiment parfaites.

Requiert : M. l'avocat général Lamothe.

Plaide : Me Chancogne.

Sur verdict négatif, Françoise Massabuau **est acquittée.**

Présidence de M le conseiller GILLET

Infanticide et suppression d'enfant

La femme Gabrielle Domens, âgée de vingt-six ans, mariée et mère d'un enfant de six ans, cultivatrice aux Courneaux, commune de Cézac, arrondissement de Blaye, a accouché clandestinement dans son chai, le 29 janvier 1919, d'un enfant à qui elle donna aussitôt la mort en le serrant au cou; ensuite elle cacha le corps dans une barrique sous des cendres.

Signalée un peu plus tard à la gendarmerie, Gabrielle Domens avoua sa culpabilité dès le premier interrogatoire. On savait que depuis que la mobilisation l'avait exemptée de toute surveillance, son inconduite était notoire. C'est vainement, d'ailleurs, qu'elle avait essayé de dissimuler sa grossesse.

Gabrielle Domens déclare devant le jury, mardi matin, qu'elle a commis l'infanticide pour que son mari ne pût jamais découvrir qu'elle avait trahi le devoir conjugal.

Le médecin légiste fait connaître que l'enfant mis au monde clandestinement par Gabrielle Domens était du sexe masculin, né vivant et viable, qu'il a respiré au moins durant un quart d'heure et qu'il a succombé à une strangulation lente.

Requiert M. l'avocat général Dorosse. Plaide Me Giraud.

Sur verdict affirmatif, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la cour condamne Gabrielle Domens à **cinq années d'emprisonnement.**

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. MATIGNON, vice-président.

FRAUDE SUR LES EAUX-DE-VIE

Le tribunal correctionnel avait condamné, par défaut, quatre négociants, Vallon et Drouhet, des Charentes; B..., du Midi, et Galleteau, de Bordeaux, inculpés de fraude. Eugène Galleteau centralisait dans son entrepôt, quai des Chartrons, les marcs que lui envoyaient les trois autres négociants, et les réexpédiait à l'adresse des clients désignés par ceux-ci comme eaux-de-vie véritables après un mélange savant. La régie, par l'organe de Me Davin, réclamait non seulement la confiscation des eaux-de-vie ayant fait l'objet des fraudes et qui ont une valeur totale de plusieurs centaines de mille francs, mais encore la condamnation aux quintuples droits, soit à près de cinq millions.

Jugeant contradictoirement sur opposition, le tribunal a condamné à **un mois d'emprisonnement** chacun des inculpés, à l'exception de B..., qui est **acquitté**, l'action publique étant éteinte en sa faveur à raison de sa belle conduite au front. En ce qui concerne les conclusions de la régie, les inculpés ont été condamnés solidairement à **mille francs d'amende**, et le tribunal a réduit la valeur des quintuples droits et de la confiscation au montant des droits fraudés.

UNE AFFAIRE D'ESCROQUERIE

Etienne Crouzet, cinquante-quatre ans, agent d'affaires, rue Turenne, et Ernest Peyros, quarante ans, cuisinier, sans domicile fixe, ont réussi à obtenir des avances d'argent assez importantes sur la seule exhibition aux prêteurs de titres sans valeur, de ceux qu'on achète à vil prix à la Bourse des pieds-humides. Leurs dupes sont des petits propriétaires.

Peyros est en fuite. Le tribunal l'a condamné par défaut à **un an et un jour d'emprisonnement.**

Crouzet, qui seul a pu être arrêté, a été condamné à **quatre mois d'emprisonnement.**

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIE

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Chicago », commandant Panoret, qui doit quitter Bordeaux dans la nuit de mardi à mercredi, à destination de New-York, effectuera les opérations d'embarquement mardi entre quinze heures et dix-huit heures.

Le « Chicago » emporte son complet de passagers et de marchandises diverses. On compte environ 1,900 passagers dont 300 de cabine et un millier d'officiers, sous-officiers et soldats américains, ainsi que des membres de la Croix-Rouge, des Chevaliers de Colomb et de la Y. M. C. A., qui rentrent définitivement dans leurs foyers. Au nombre des officiers supérieurs, citons : M. le colonel Collis, un des chefs de l'organisation de la Base américaine à Bordeaux, et les colonels Smith et Parsons.

A bord, également, une mission suisse venant de Zurich et qui se rend en Sibérie; à sa tête, M. le docteur Jacot Guillemand; M. Romas Manuel, professeur portugais, qui se rend en mission diplomatique à Honolulu.

— D'après les derniers renseignements pris, c'est le paquebot mixte « Hudson », qui faisait avant la guerre la ligne des Antilles et celle de New-York, qui effectuera, vers le 25 avril, le départ pour les Etats-Unis, en remplacement du « Niagara », qui est en réparations.

— Le paquebot « Martinique », parti de Bordeaux le 11 avril, à destination de Casablanca et Mazagan, est passé au large de Cap-Sagres le 13 courant.

Port de Bordeaux. — Situation du premier trimestre 1919 :

Au cours du premier trimestre 1919, la situation du port est, par comparaison avec les trois derniers mois de 1918, caractérisée par une diminution sensible du trafic, bien que le nombre des bâtiments ayant touché Bordeaux soit plus élevé.

Entrées et sorties réunies : Le tonnage de jauge est tombé de 1,691,101 à 1,368,049 tonnes. Le poids des marchandises manutentionnées, de 1,281,478 à 1,095,108 tonnes. Le nombre des voyageurs, de 28,576 à 26,438. L'écart en moins est respectivement, pour chacun de ces trois éléments du trafic, de 17 %, 20 %, 7 %. Par contre, le nombre des navires est passé de 1,097 à 1,244, soit 13 % en plus. Le tonnage moyen par bateau est tombé, comme conséquence, de 1,54 à 1,10 tonneaux de jauge.

Cette situation ne doit pas étonner. Elle indique seulement la disparition progressive des éléments anormaux du trafic spécial que la guerre avait amenés dans notre port et le retour aux conditions normales du temps de paix. Si on analyse séparément les entrées et les sorties, on trouve les indices certains de cette tendance. Nous n'en retiendrons qu'un, le plus intéressant. A la sortie, le poids des marchandises manutentionnées est en augmentation appréciable. Il est passé de 154,541 tonnes pour le quatrième trimestre 1918, à 183,501 tonnes, soit 22 % en plus pour les trois premiers mois de 1919.

Au moment où le problème de nos changes préoccupe le monde des affaires, cet indice, si léger soit-il, de la reprise de nos exportations doit être retenu.

La "Sierra-Ventana" part pour Dakar

Le vapeur de prise allemand « Sierra-Ventana », naviguant sous pavillon interallié et conduit par le capitaine de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, ayant terminé ses aménagements spéciaux pour le transport des troupes, quittera notre port mardi dans la soirée.

L'embarquement s'est effectué mardi après-midi. On compte 500 tirailleurs, 100 soldats, environ 500 convalescents, ainsi qu'un groupe d'officiers et sous-officiers, et quelques fonctionnaires civils.

Au nombre des passagers de cabine, citons : MM. Schultz et Mercier, lieutenants-colonels; Demoulin, chef de bataillon; Niollet et Morin, chefs d'escadrons; Lairac, médecin-major principal.

A Dakar, ce navire embarquera une cargaison d'arachides et se dirigera sur Marseille, où il est adressé à la Compagnie des Transports maritimes.

Le « Sierra-Ventana » est un navire de construction récente; lancé en 1912 des chantiers Vulcan, à Brême, pour le compte de la Compagnie du Nord-Deutsches-Lloyd, il était sur les lignes de l'Amérique du Sud.

D'un tonnage brut de 8,262 tonneaux, il mesure 139 mètres de longueur sur 17 de large, et 10 m. 60 de creux. Ses deux hélices lui impriment une vitesse de 10 n. 5.

Dans son ensemble, les aménagements de ce paquebot rappellent ceux du grand paquebot mixte des Chargeurs-Réunis le « Belle-Isle », monté récemment en Gironde. Ses cales frigorifiques le rendent particulièrement intéressant pour le transport des viandes de l'Argentine. Il paraît être le remplaçant tout désigné du vapeur de la Sud-Atlantique coulé en 1916. Disons pour terminer que la « Sierra-Ventana » a joué un rôle « à la bataille du Jutland, où il fut aménagé par les Allemands en navire-hôpital, et sortit indemne de ses pérégrinations au milieu des champs de mines.

Notons que M. Raffaelli, qui commande aujourd'hui cette unité, a été au début des hostilités deux fois coulé en Méditerranée, par les premiers sous-marins allemands, alors qu'il commandait les navires « France », puis « Algérie », effectuant des transports de troupes pour Salonique.

Ces navires n'étant pas armés, le commandant fut dans l'impossibilité de répondre aux pirates. Aujourd'hui, c'est avec une réelle satisfaction qu'il se trouve, entouré de son état-major, composé de onze officiers, et de quatre-vingt-deux hommes d'équipage, avoir le commandement du « Sierra-Ventana ».

Observatoire de la Maison Larghi

Du 14 avril.

Heures	Ther^re	Baro^re	Ciel	Vents
Minima de la nuit	6.0	»	»	»
8 heures du matin	8.0	757.0	Nuageux.	Nord.
Midi.....	13.0	757.0	Dito.	N.-O.
Maxima du jour...	14.0	»	»	»

Chronique théâtrale

LA COMÉDIE-FRANÇAISE au Grand-Théâtre

Les trois galas officiels des 19 et 20 avril

A l'occasion des fêtes de Pâques et pour remercier le public de l'empressement qu'il a montré à assister aux belles manifestations artistiques qui lui ont déjà été offertes sur notre première scène, la direction du Grand-Théâtre a décidé d'établir un tarif des places plus réduit que celui des précédentes représentations.

C'est ainsi que l'échelle des prix varie de 15 fr à 2 fr. la place.

Voici la liste complète des sociétaires et pensionnaires de la Comédie-Française qui participeront à la représentation du samedi 19 avril, à huit heures et demie :

Le Barbier de Séville, interprété par Mme Berthe Bovy; MM. Siblot, André Brunot, Croué, Falconier, Charles Granval, Maurice Escande, Charles Berteaux, Marcel Dufresne.

Le Dépit amoureux, interprété par Mlles Dussane, Yvonne Ducos; MM. Dessonnes, Croué, Charles Granval, Maurice Escande.

Ordre du spectacle : 1. *Le Dépit amoureux;* 2. *Le Barbier de Séville.*

Afin d'éviter l'encombrement, les portes du théâtre seront ouvertes au public à *sept heures quarante-cinq*, soit *quarante-cinq minutes* avant le lever du rideau.

La location est ouverte pour les trois représentations *sans augmentation de prix.*

Français-Lyrique

POUR LES MUTILES
LA COMEDIE-FRANÇAISE
AU FRANÇAIS-LYRIQUE DANS

L'Arlésiene

Mercredi, Jeudi, Vendredi, trois soirées, avec matinée Jeudi

La direction reçoit la dépêche suivante :

« Sommes heureux vous annoncer départ au complet : **J. Delvair, Yvonne Ducos, Escande, Desjardins, Guesnier, Kerwich**, avec camarades Comédie-Française. Pouvez compter sur belle interprétation « **ARLESIENNE** » pour aimable public bordelais. A mercredi, pour le Mutilés et l'hommage à l'Art français. »

Location ouverte au hall du Théâtre-Français pour les quatre représentations, y compris la matinée.

GALAS DES FETES DE PAQUES

Samedi, « **LE PROPHETE** » ; dimanche, en matinée, « **TOSCA** » et « **LA KORRIGANE** » ; dimanche, en soirée, « **MANON** » ; lundi en matinée, « **LE TROUVERE** » ; lundi en soirée, « **LAKMÉ** » et « **COPPELIA** ».

M. Razigade, chef d'orchestre au Théâtre municipal de Strasbourg, est engagé pour la saison prochaine au Théâtre-Français lyrique, à Bordeaux. M. Razigade a été dix ans violoncelliste à l'Opéra-Comique de Paris. Ses succès comme instrumentiste, comme chef d'orchestre à Strasbourg, nous sont un sûr garant de l'accueil qu'il recevra à Bordeaux.

Trianon-Théâtre

Tous les soirs : « **Le je ne sais quoi !** » la délicieuse comédie jouée par les artistes aimés de Trianon. On commence par « **Pour faire son chemin** ».

Jeudi, à 2 h. 30, matinée. Vendredi 18, première de « **Maman Colibri** », le chef-d'œuvre d'Henri Bataille, avec une brillante interprétation.

Scala-Théâtre

LA REVUE DE LA SCALA. — Deux salles archicombles ont applaudi dimanche la Revue et ses remarquables interprètes. Constaté par toute la presse, le succès ne fait que croître, et la représentation actuelle est d'un incessant triomphe. Location sans frais à la Scala.

Alhambra-Théâtre

« **LE VIOLONEUX** »

C'est une opérette qui remplaçait cette semaine, à l'Alhambra, la traditionnelle revue. La direction avait fait un choix heureux en prenant dans le répertoire l'œuvre toujours attrayante d'Offenbach « le Violoneux ».

La pièce a été enlevée avec entrain par Mlle Andrée Chabry, excellente dans le rôle de Reinette; M. Maxell, qui a composé de façon sûre le rôle du père Mathieu; enfin M. Verva, qui, pour ses débuts sur cette scène, a obtenu un succès mérité.

Bon jeu de scène, « **LE VIOLONEUX** », opérette

Alcazar-Théâtre

« **Vas

A PROPOS D'UNE ACQUISITION DE LA VILLE

L'HOTEL SARGET

Les journaux ont publié récemment une note officieuse relative à l'acquisition par la Ville du « passage Sarget », voie privée reliant le cours de l'Intendance à la place du Chapelet.

La construction de cette galerie commença en 1876 et elle était terminée trois ans plus tard. Le passage Sarget est mentionné pour la première fois dans l'Annuaire Marcelin Lacoste de 1879. Le nom de cette galerie lui vient de ce qu'elle fut ouverte sur l'emplacement d'immeubles qui étaient la propriété du baron Sarget.

A ce propos, une confusion s'est faite dans l'esprit de nos concitoyens. Beaucoup, en effet, pensent que l'hôtel Sarget n'est autre que la belle maison sous laquelle est établi le passage. C'est une erreur. Il y a lieu de ne pas la laisser s'accréditer davantage. Au surplus, les renseignements particuliers que nous possédons sur l'hôtel Sarget valent qu'on consacre une chronique à cet immeuble.

L'hôtel Sarget est cette somptueuse construction portant le numéro 5 du cours de l'Intendance, où est établi un cinéma. Il fut élevé durant le règne de Louis XVI, sous la direction de l'architecte Combes. Les deux tritons qui supportent le balcon sont l'œuvre de Deschamps, sculpteur-statuaire originaire de Bordeaux.

Anciennement, l'hôtel Sarget s'appelait « la maison Aquart, » du nom de son premier propriétaire.

André Aquart, négociant, conseiller-secrétaire du roi, fut élu jurat en 1735. Le 19 décembre 1737, la jurade délibéra qu'il serait « donné à M. Aquart une boîte en or en reconnaissance du désintéressement et du zèle qu'il avait montré en remplissant par intérim les fonctions de trésorier de la Ville depuis le 8 février jusqu'au 1er octobre 1737 ».

Ce magistrat avait avancé des sommes considérables pour les besoins de la Ville, et il n'avait porté dans ses comptes « ni les émoluments de sa place, ni les frais de régie, ni les intérêts des fonds qu'il avait prêtés et soustraits à son propre commerce ». Il était bien digne de l'attention délicate dont il fut l'objet de la part de ses collègues.

Le nom de André Aquart figure au bas de la sentence rendue le 20 juillet 1789 par les maire, lieutenant de maire et jurats de Bordeaux condamnant le fameux Camalet « à être rompu vif, préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour crime, meurtre et vol ». Camalet avait assassiné le dimanche 8 juillet 1787 l'horloger Benoît. Le corps du malheureux avait été dépecé. Ses membres furent retrouvés dans une fosse d'aisances et sa tête fut retirée d'un puits. La maison de Benoît avait été pillée de fond en comble.

Les exploits du bandit Camalet firent le sujet d'un roman que publia il y a quelque vingt-cinq ans le « Petite Gironde » et qui était dû à la plume de Camille Debans, homme de lettres bordelais, décédé dernièrement.

Le 15 avril 1794, André Aquart comparut devant la commission militaire de la Gironde et fut condamné à une amende de 200,000 livres. Il paya sans tarder pour ne pas encourir les foudres du terroriste Lacombe, président de cette commission.

Le comte de Galard, dessinateur de talent, fécond et spirituel, habitait en 1808 dans la « maison Aquart ».

Une caricature de l'architecte Richefort, faite par de Galard à cette époque et exposée chez un marchand d'estampes du cours du Chapeau-Rouge, avait provoqué l'indignation de Richefort, qui écrivit le 17 mars 1808 aux magistrats bordelais une lettre dont nous extrayons le dernier alinéa, en en respectant l'orthographe :

« Je crois qu'il est défandu desposer auqu'une caricateure sans une permission des autorité, et ayant ataqué ma probité en fesant une caricature de ma personne, je vous en demande justice et que l'hoteur et seus qu'il lon exposez soiye puni d'après toutes les rigueur des loi ou règlement de polisce. »

Voltaire a dit : « La faute d'orthographe est la caractéristique des gens d'esprit. » A ce compte-là, Richefort devait être infiniment spirituel..., bien qu'il ne le montrât pas en la circonstance. Nous avons connu un Bordelais moins susceptible et qui disait, lui : « Il m'est indifférent que l'on dise du bien de ma personne ou qu'on en dise du mal. Ce qui importe, c'est que l'on parle de moi ! »

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler que le comte de Galard, l'hôte de la maison Aquart, immortalisa par son crayon fidèle plusieurs types bordelais, entre autres les cadichonnes et les grisettes.

La maison Aquart fut achetée plus tard par Sarget de La Fontaine, négociant-armateur, créé baron en 1830 et mort à Bordeaux le 1er décembre 1851. A partir de ce moment, on ne l'appela plus que l'hôtel Sarget.

Crémieux et Glais-Bizoin, membres du gouvernement de la Défense nationale en 1870-71, logeaient à l'hôtel Sarget. Acclamés et réclamés par la foule massée sur l'Intendance, les deux hommes d'Etat durent à plusieurs reprises paraître au balcon de l'immeuble, d'où ils prononcèrent des allocutions patriotiques.

André Aquart, le premier propriétaire de la maison devenue l'hôtel Sarget, avait épousé en 1758, dans l'église Puy-Paulin, la demoiselle Anne Vignes. Une erreur qui s'est glissée dans le répertoire des registres paroissiaux de Puy-Paulin fait marier Aquart avec la demoiselle Elizabeth Caussade, qui était... sa mère ! Un Néron, le jurat-négociant, comme on l'a vu, qui mettait sa bourse à la disposition de la ville quand celle-ci était en proie à cette maladie que Rabelais a appelée « la faulte de monnoie... »

Heureusement, l'erreur est rectifiée !

Maurice FERRUS.

L'avenir de l'aviation

L'aéronautique française entreprend un effort auquel le public ne peut rester insensible. Après les glorieuses randonnées de la guerre, voici le tour de l'aviation commerciale et de tourisme.

Alors que « la Guerre aérienne illustrée » chanta les prouesses de notre cinquième arme, « la Vie aérienne » commence, dans son numéro du 17 avril, l'étude des questions d'actualité et publie sur l'aviation commerciale un article des plus documentés où l'on peut voir, non seulement les possibilités, mais encore les certitudes de l'avion de paix.

En souvenir de nos as, « la Vie aérenne » publie également le récit des brillants exploits de l'escadrille 227. Enfin, avec la double page remarquable représentant le dirigeable anglais « R.-33 », la passionnante série de Jack Rogi sur l'aviation maritime et de nombreux articles sur les problèmes à l'ordre du jour de l'aéronautique, « la Vie aérienne » maintient parmi les publications spécialisées une place incontestée.

La Vie aérienne illustrée, paraissant le jeudi. Le numéro, 1 franc. En vente chez tous les libraires et dépôts de la *Petite Gironde*.

Avis à nos lecteurs et annonceurs

Le décret du 11 mars 1949 a donné aux journaux à dix centimes le droit d'utiliser au maximum 39,400 centimètres carrés de papier pour les sept exemplaires achetés par chaque lecteur dans la semaine.

Les journaux de format moyen peuvent ainsi paraître tous les jours sur quatre pages. Mais la Petite Gironde, *EN RAISON DE SON TRES GRAND FORMAT, doit paraître trois fois par semaine sur quatre pages et quatre fois sur deux pages pour ne pas dépasser la surface autorisée, c'est-à-dire 39,400 centimètres carrés.*

Il est logique de profiter de la très grande supériorité que nous avons sur les journaux de moyen format, lorsque nous paraissons sur quatre pages, pour recevoir ces jours-là une abondante publicité.

Par contre, nous avons décidé de réduire la publicité au strict minimum dans les numéros à deux pages.

En conséquence, nous ne recevrons pour les numéros portant les dates de lundi, mardi, jeudi et samedi que des annonces ayant un caractère très net d'urgence (ventes, convocations, objets perdus, etc.).

Une manifestation interalliée

On parle à mots couverts d'un projet de manifestation interalliée à l'occasion des fêtes de Pâques. Les gouvernements des puissances victorieuses, désirant se mettre d'accord sur le programme à établir, ont nommé une commission qui réunit des diplomates, des hommes de lettres, des directeurs de journaux et de théâtres.

Le président du comité d'organisation des fêtes est un des membres de la délégation française à la Conférence de la paix; l'unanimité des gouvernements s'est faite sur ce choix, qui nous consacre le peuple le plus spirituel et le plus ingénieux de la terre, comme nous avons été celui dont le courage n'a jamais été surpassé.

Malgré que ce très distingué personnage ait obtenu des membres du comité leur parole d'honneur de ne rien dévoiler du programme des fêtes, nous en connaissons l'essentiel : ce n'est autre chose qu'une manifestation colossale en l'honneur d'un illustré hebdomadaire, **« la Baïonnette »**, qui, durant la guerre, sut maintenir haut et ferme le moral du front comme celui de l'intérieur, et qui continue son œuvre bienfaisante dans la paix en déchainant le vrai rire gaulois, franc et contagieux.

Pour se rendre compte du succès sans précédent que rencontre **« la Baïonnette »**, il suffit d'ouvrir le prochain numéro, qui paraît le 17 avril. Cary, Fabiano, Léonnec, Bailly, Hémard, Delaw, Le Seyeux, Dharm, Guérin font assaut de talent, d'esprit, de gaîté de bon aloi; ils sont et ils restent français jusqu'au bout de leur crayon, aussi bien, du reste, que Louis Bailly et Monsieur Grinche le sont et le restent jusqu'au bout de leur plume.

Voilà tout le secret de **« la Baïonnette »**, qui a pris sans conteste la première place parmi les illustrés hebdomadaires.

La Baïonnette, premier journal satirique français, paraissant le jeudi. Le numéro, 50 centimes. En vente chez tous les libraires et dépôts de la *Petite Gironde*.

CAMION
4 TONNES
C.B.A.
Berliet
PRIX NET
29.300 Francs
Le véhicule industriel le plus parfait actuellement sur le marché
Demander Notice descriptive à Automobiles BERLIET - Lyon

Le Carnet de la Femme

The Lady's book

LES PARFUMS

C'est le printemps. Toutes les campagnes de France s'éveillent au soleil. Les jardins « font toilette », les chalets aux volets verts, de la mer ou de la montagne — parmi les violettes et les primevères — s'ouvrent comme les yeux d'un dormeur après un long sommeil... L'espoir chante partout sa chanson : c'est le Printemps !

Si nous parlions des parfums; les femmes en raffolent, et c'est le moment de choisir *son parfum*. L'élégante ne se décide pas à la légère; elle n'admet que les très délicats, les très raffinés, et elle a raison. « Dites-moi quel parfum vous employez et je vous dirai qui vous êtes. » Voulez-vous un conseil d'amie ? Achetez le bouquet en vogue : « *Un jour viendra* », du grand parfumeur parisien *Arys*. A la grâce mystérieuse de son nom, à l'ivresse de ses senteurs fines, « *Un jour viendra* » ajoute les charmes d'un rêve caressant, et il fait flotter autour de soi, de l'espoir et de chers souvenirs. Sans hésitation, écrivez à la *Maison Bellas, 10, rue Vital-Carles, ou Maison Castillon, 25, rue Sainte-Catherine, Bordeaux*, les deux dépôts des produits *Arys*. On vous expédiera, enfermé dans un délicieux flacon Lalique : « *Un jour viendra* ».

Qu'est-ce que l'*Anti-Bolbos*, me demande une lectrice ? C'est un produit unique pour détruire, sans irritation ni rougeur, les points noirs du nez, du front et du menton. *Parfumerie Exotique 26, rue du Quatre-Septembre, Paris.*

En cette saison, il faut énergiquement lutter contre les poils et les duvets importuns. Une excellente préparation est *la Poudre Dépilatoire du Docteur Daru. La lotion n° 35* est un dépilatoire *progressif. Faculté de Beauté, 3, rue Huguerie, 30, allées de Tourny, Bordeaux*, renommée pour ses massages, ses manucures, teintures, etc. *Réclamer catalogue artistique*. Téléph. 10-52.

N'oubliez pas, en partant pour la campagne, de vous munir du *Dentifrice Le Cressol*, sous ses quatre formes : liquide, savon, pâte, poudre. Vous serez à l'abri de cruels ennuis, et vos dents seront d'une éclatante blancheur. En vente partout.

Mettez en garde vos tourtures...

ROLANDE.

P. S. — Pour blanchir la peau du visage, du cou, des épaules et des bras, employez, belles coquettes, « *le Véritable Lait de Ninon* », blanc, rosé ou rachel. *Parfumerie Ninon, 34, rue du Quatre-Septembre, Paris.*

Nous pouvons vous indiquer des maisons d'ameublement de premier ordre.

Revue de la Semaine

Bordeaux, 13 avril.

GRAINS ET FARINES

Blés. — Le régime pluvieux a persisté toute la semaine dernière dans le Centre et le Sud-Ouest, rendant les travaux des champs impossibles.

Par contre, quelques journées ensoleillées ont permis dans le Nord, l'Est et une partie de l'Ouest de pousser hâtivement les derniers ensemencements de printemps. La situation culturale des blés d'hiver au 31 mars ne paraît guère satisfaisante, et, plus que jamais, une période de beau temps serait nécessaire.

La culture, qui a pu s'occuper de ses travaux, a moins fréquenté les marchés depuis quelques jours, et les offres tendent à diminuer, même dans les régions de forte production.

Dans nombre de départements, les stocks sont bien faibles, tant en meunerie qu'en culture, et la soudure y serait peut-être difficile sans l'apport de blés ou de farines exotiques.

On cote : Blés du pays, 75 fr. les 100 kilos, nets nus, pris en culture.

Farines. — L'importation des farines américaines est en augmentation, alors que de nombreux moulins doivent réduire leur fabrication, par suite du manque de blé ou de difficultés dans les transports.

On cote : Farine entière ou mélangée de succédanés, 50 fr. les 100 kilos nets nus, pris au moulin.

Issues. — On dit bien que de nombreuses usines sont encore engorgées de son, mais les expéditions restent très difficiles, et le disponible se raréfie sur notre place.

On cote : 46 fr. les 100 kilos nets nus, à la consommation.

Seigles. — Les offres sont bien restreintes, et les transactions se bornent à quelques lots pour semence.

On cote : 55 fr. les 100 kilos nets nus, en culture.

Orges. — Les distributions ou expéditions faites par les bureaux permanents sont un peu plus régulières.

On cote : 55 fr. les 100 kilos nets, nus, en culture.

Maïs. — Les offres n'ont aucune importance et ne portent guère que sur les maïs de semence qui se traitent à prix nominaux n'étant pas taxés.

On cote : 55 fr. les 100 kilos nets nus, en culture.

Avoines. — Malgré toutes les promesses de remplacement faites par le ministère, les avoines payées par le commerce depuis plus d'un mois n'ont pu être distribuées, et cette situation motive de nombreuses plaintes des consommateurs. Ne pourrait-on donner la liberté commerciale aux avoines comme on l'a donnée aux maïs, sarrazins et fèves ? Le ministère du ravitaillement sait bien cependant que le commerce du département trouverait à s'approvisionner, tout en respectant la taxe, ainsi que le prouvent les nombreux contrats conditionnels qui lui ont été soumis, et dont il ne permet pas l'exécution. On cote : 55 fr. les 100 kilos nets nus, pris en culture.

CAFE

Les arrivages du café du gouvernement continuent, et la qualité en est meilleure qu'au début. Le bloc sera parvenu dans les ports d'ici quelques semaines. Il parvient également dans les ports voisins, quelques quantités rondes de café d'autres provenances que le Brésil, mais la rareté du fret maintiendra encore longtemps ces arrivages dans des limites réduites. Au Brésil, l'Etat de San-Paolo, qui possède 2 millions 500,000 sacs, chercherait une combinaison pour passer ce stock à l'un des gros pays consommateurs, et des propositions auraient été faites au gouvernement français à ce sujet. Il est probable que les partisans du monopole ne sont pas étrangers à ces propositions, et le commerce légitime fera bien de surveiller leurs manœuvres avec attention.

POIVRES

Des offres sont faites de plusieurs côtés, qui montrent une baisse sérieuse. La source offre également à prix faiblissants, mais ne rencontre que peu de dispositions aux achats.

Tellichéry, 220 fr.; Saïgon, 270 fr.

LEGUMES SECS

Les prix des haricots restent fermes, mais le fonctionnement des magasins municipaux, qui vont offrir à la consommation, à 1 fr. 30 le kilo, aura, très probablement, une influence heureuse sur les prétentions des détenteurs, et la baisse se généralisera.

POMMES DE TERRE

La marchandise est toujours abondante, mais les sortes fines font défaut pour la semence, on se plaint du manque de early rose, dont la culture est très répandue dans nos graves de la Gironde; on utilise, paraît-il, des « instituts de Beauvais », mais ce n'est pas la même chose. Cette dernière variété étant plus de rendement que de précocité.

On cote : de 36 à 40 fr. les 100 kilos, suivant variété.

FOURRAGES

Le calme s'accentue au fur et à mesure que la consommation du vert prend de l'extension.

Les foins et les pailles sont en baisse assez sensible, qui devrait, d'ailleurs, augmenter.

On cote, départ des départements voisins : Foins luzernés en balle, 45 fr. les 100 kilos; foins en botte, 300 fr. les 500 kilos; paille de froment, 130 fr. les 500 kilos.

TARTRES ET DERIVES

Nous avons enregistré avec satisfaction qu'en réponse à une question de M. Emile Bender, député, M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement, au sujet de l'exportation des matières tartreuses, qui était interdite depuis la fin de 1915, a répondu : « Le tartre brut, la crème de tartre et l'acide tartrique, dont la sortie était prohibée depuis la fin de 1915, et pour lesquels des dérogations à la prohibition ont été accordées très largement pour l'Angleterre et les Etats-Unis, peuvent maintenant sortir librement pour tous pays. Le décret du 20 janvier 1919, portant révision de la liste des prohibitions de sortie, ne comprend plus les matières tartreuses dont le commerce est de la sorte redevenu complètement libre. »

METAUX

On ne peut malheureusement signaler aucune amélioration dans la situation des usines métallurgiques de la région de Paris; la crise des transports paralyse encore l'industrie, mais les fabricants ne se découragent pas; ils continuent leurs gros efforts pour accroître la production des divers articles dont les empires centraux étaient nos fournisseurs attitrés avant la guerre. Certaines de ces productions ont déjà atteint un développement important; d'autres sont appelées à progresser rapidement.

Dans les Ardennes, les usines ont été d'une façon générale, pillées presque complètement; quelques-unes seulement ont été épargnées. Dans la région de la Loire et du Centre, une certaine activité se manifeste en ce moment. Mais c'est surtout par la formation de nouvelles Sociétés. Pour reprendre les affaires, on semble attendre que les cours des métaux se soient stabilisés, et il n'y a pas vraiment de cours pratiqués. En Haute-Marne, on reçoit la fonte en gueuses provenant de la Lorraine libérée; de même source, on reçoit aussi des aciers marchands. Les prix de ces aciers s'appulent sur ceux des forges locales. C'est, semble-t-il un échelon vers la baisse, les fondeurs ne manquant pas de commandes en fontes moulées, mais la main-d'œuvre fait défaut. Le commerce des fontes neuves est libre en Meurthe-et-Moselle; les transports, étant de nouveau ouverts, les expéditions sont devenues plus importantes. Dans la région du Midi, la situation se complique par suite de l'extention du mouvement ouvrier, en vue de l'augmentation des salaires et de l'application de la journée de huit heures. La mise en vigueur de ces mesures va paralyser l'industrie pour le plus grand profit des fabricants étrangers. Le marché ne pourra reprendre son animation que lorsque les craintes du manque de charbon auront disparu, et que les transports se feront à la demande.

En Ecosse, les usines sont plus surmenées que jamais, surtout pour les plaques de bâtiment, les fabricants en barres de fer ont du travail pour des mois; les tôles sont très demandées.

Aux Etats-Unis le marché est lourd, bien que la production diminue, tous les anciens ordres ayant été exécutés.

A. T.

Vie plus simple, Vie plus longue

Tôt ou tard nos organes s'affaiblissent; chacun a son point faible et nous devons y veiller, mais les reins exigent notre attention particulière.

Tout d'abord les troubles de la vue, vertiges, éblouissements, raideur des articulations, mal de dos, rhumatismes, urines difficiles sont souvent les premiers symptômes de la détresse de l'appareil urinaire. Il faut aussitôt se mettre au régime de l'eau pure pour laver ces filtres si délicats, puis prendre les Pilules Foster pour achever le nettoyage, les fortifier et régénérer leurs tissus. Mangez simplement comme dans votre enfance et uniquement les mets qui conviennent à votre tempérament.

Le traitement des Pilules Foster est facile à suivre, sans danger et à la portée de tout le monde. Il remettra les reins en bonne condition pour débarrasser le sang de ses impuretés et vous préservera peut-être d'une affection grave.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies, au prix de 3 fr. 50 la boîte, 20 fr. les six boîtes, plus 0 fr. 40 d'impôt par boîte, ou franco par la poste. H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris (17e).

LE VÉRITABLE SAVON DE MARSEILLE
MARQUE NOVAS DÉPOSÉE
EST PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS
1° PAR SA BONTÉ.
2° PAR SON BAS PRIX.
3° PAR SON ÉCONOMIE A L'USAGE.
Prix courant et échantillon gratuits
SAVONNERIE L. HEYRAUD
24, rue Gde-Armée, Marseille

Grains Quotidiens
du Docteur GREFFIER
Guérissent toutes les Causes possibles de la Constipation
grâce à leurs Sept formules végétales différentes
(Un grain spécial pour chacun des jours de la semaine)
QUINZE PLANTES AMÈRES TONIQUES, LAXATIVES, DÉPURATIVES DONNENT LEURS VERTUS AUX GRAINS QUOTIDIENS
SANS IRRITATION SANS ACCOUTUMANCE LES GRAINS QUOTIDIENS GUÉRISSENT TOUJOURS
L'OPINION MÉDICALE :
« La Constipation marque ou accompagne la plupart « des troubles fonctionnels de l'estomac, de l'intestin, « du foie, de la rate, du pancréas ou des reins. Souvent « plusieurs de ces organes sont simultanément mis en « cause, le sang lui-même est vicié et empoisonné. « Espérer guérir une semblable affection avec un médi- « cament unique et sans cesse répété est une chimère. « La méthode des Grains Quotidiens du Dr Greffier « avec ses sept formules différentes s'attaquant succes- « sivement à toutes les causes possibles du mal, dépasse « singulièrement la portée et les indications du laxatif « banal employé jusqu'à ce jour et donne aux constipés « la certitude de la guérison ».
Docteur ARNAULT
Son secret (mais n'en dites rien) Chaque soir un Grain Quotidien
La Boîte : 4 fr. (impôt compris). Envoi franco. Toutes Pharmacies et 2, Avenue Trudaine, Paris. Dépôts à Bordeaux : Phie BOUSQUET, 6, rue Sainte-Catherine.

POUR GUÉRIR RHUMATISMES GOUTTE DOULEURS DE TOUTES NATURES
N'ABSORBEZ PLUS RIEN !
VOUS ACHÈVEZ DE RUINER INUTILEMENT VOTRE ORGANISME
LE BAUME DES 3 DOCTEURS
SUPPRIMANT TOUTE MÉDICATION INTERNE VOUS GUÉRIRA EN QUELQUES JOURS RADICALEMENT QUEL QUE SOIT VOTRE CAS
Prix 4 fr. toutes Phies Impôt 0.40 c. — LABORATOIRES DUMOUTIER à PUTEAUX (Seine). — 4.50 Fco Impôt compris.
NOTICE FRANCO SUR DEMANDE

COGNAC PELLISSON
Garanti Pur Vin des Charentes
Agent : G. DAVID, Entrepôt, 19, rue Cornac, BORDEAUX

Bâches
BESSONNEAU-ANGERS
Soc. Anon. des Filatures, Corderies et Tissages d'Angers Capital : 20,000,000 de francs
FILS, FICELLES, CORDAGES, FILETS et TOILES
Soc. Anon. des Câbleries et Tréfileries d'Angers Capital : 7,500,000 francs
CABLES - FER et ACIER pour TOUS USAGES
La BACHE BESSONNEAU est établie en matières de premier choix qui en assurent la solidité et l'usage durable.
Son apprêt spécial n'a pas pour but de teindre la toile, mais bien d'en rendre l'étanchéité parfaite.
La BACHE BESSONNEAU est entièrement fabriquée dans nos Usines d'Angers (Filature, tissage, apprêt et confection).
BON MARCHÉ RÉEL
LIVRAISONS RAPIDES
MAISON à PARIS 29, Rue du Louvre, 29
AGENTS RÉGIONAUX : Léris, 8, cours d'Alsace-Lorraine, Bordeaux. Loughlan, 30, rue des Colis, Angoulême.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Nouvelles relations rapides Bordeaux-Milan

En vue de faciliter les relations qui vont être appelées à se développer entre la France et les pays alliés du Sud de l'Europe, il sera mis en marche à dater du 15 avril courant, un train rapide Bordeaux-Milan, en correspondance à cette dernière ville avec le train de luxe dit « Simplon-Orient-Express » devant circuler entre Paris et Trieste via le Simplon.

Ce nouveau train rapide comportera un wagon-lits et une voiture de 1re classe de bout en bout dans les deux sens, ainsi qu'une voiture de 2e classe et un wagon-restaurant de Bordeaux à Lyon et vice-versa. Le wagon-lits circulera, en outre, jusqu'à Trieste, d'où il partira au retour.

Ce train sera à places limitées et les voyageurs n'y seront admis dans la limite des places disponibles qu'à la condition d'effectuer réellement dans le train lui-même un parcours simple de 200 kilomètres.

Les horaires seront établis ainsi qu'il suit :

Aller. — Départ de Bordeaux-Bastide, 7 h. 30; de Périgueux, 9 h. 52, de Limoges, 11 h. 41; de Montluçon, 15 h. 34. Arrivée à Lyon, 21 h. 55, le soir même; à Turin, à 10 h. 15; à Milan, à 14 heures le lendemain. Correspondance sur Venise (arrivée à 19 h. 40) et sur Trieste (arrivée à 22 h. 30).

Retour. — Correspondance de Trieste (départ, 8 heures) et de Venise (départ, 12 h. 15). Départ de Milan, 18 heures; de Turin, 21 h. 30; de Lyon le lendemain, 6 h. 30. Arrivée à Montluçon, 12 h. 22; à Limoges, 16 h. 28; à Périgueux, 18 h. 24, à Bordeaux-Bastide, 20 h. 55.

En attendant que les voitures de luxe du Simplon-Orient-Express et du Bordeaux-Milan puissent continuer directement au delà de Trieste sur la Roumanie d'une part, Athènes et Constantinople d'autre part, des relations seront établies par correspondance dans les deux sens entre Trieste, Bucarest et Belgrade.

Les Cycles Louis Clément
USINES & BOULONNERIES (Type de la Loire) LYON BORDEAUX
Se recommandent pour leur Luxe Incomparable
MAGASIN DE VENTE ET D'EXPOSITION : 154 Avenue de Malakoff, PARIS. Téléphone : Passy 26-01

HALLS de l'ALIMENTATION
Mons d'Importation : LE HAVRE, MARSEILLE, BORDEAUX
Vente directe au Consommateur de tous Produits Alimentaires
DEMANDER PRIX COURANT
50bis, Rue de la Bourse, LE HAVRE

Toilette et SOINS INTIMES
Pour conserver sa SANTÉ et sa BEAUTÉ TOUTE FEMME doit faire usage du PLUS PUISSANT ANTISEPTIQUE, L'
ANIODOL
Souverain contre tous Malaises périodiques. Préservatif et Curatif des MALADIES INTIMES : Pertes, Métrites, Salpingites, Fibromes, Cancers, etc.
DESODORISANT PARFAIT
Tse Plse. Paix : 4 fr. le flacon pour 20 lit.

PAPIERS CARBONES
EN GROS — R. Canivet, à Argenteuil (S.-et-O.)

AMYDERM
GELÉE PARFUMÉE SUPPRIME LE FEU DU RASOIR
Fco 2 25. Parfm ETALINE, 37, Fg Poissonnière, Paris.

Apprenez rapidement chez vous la STENO-DACTYLO
Demandez le Programme gratuit des Etablissements JAMET-BUFFEREAU 67, Cours Pasteur, BORDEAUX

La Vogue dont jouit comme Dentifrice le Coaltar Saponiné Le Beuf est due à sa grande efficacité pour purifier la bouche et raffermir les dents déchaussées
Dans les Pharmacies. — Se méfier des imitations.

CAFÉ vert et torréfié extra, expédié franco, dep. 5 k. et plus, au prix du gros. Ecr. Heyraud, 24, r. Grande-Armée, Marseille

Farine Lactée
Aliment des Enfants et des Convalescents.
CH. HEUDEBERT
Venie : Mons d'alimentation et 118, faub. St-Honoré, Paris
Dem. Catal. Prod. de Régime. Usines de Nanterre (Seine)

SAVEZ-VOUS ENFONCER UN CLOU
Economisez vos Chaussures en les RESSEMELANT VOUS-MÊMES avec SMELDUR en cuir chromé imperméable plus solide que le meilleur cuir.
BUREAUX : 158, R. LAFAYETTE, PARIS (10e)
ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE

ASTHME REMÈDE EFFICACE Cigarettes ou Poudre ESPIC
Tses Phies - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

ASTHMATIQUES EMPHYSÉMATEUX OPPRESSÉS
Guérissez-vous par la GUARANINE du Docteur BRUCKER
le Médicament le plus Puissant, le plus Rapide, le plus Sûr des MALADIES des VOIES RESPIRATOIRES ET DU CŒUR
Prix du Flacon : 8 fr. - La cure de 4 Flacons : 30 fr. fco
Dépôt Général : LABORATOIRE BIOGÉNIQUE 22, Rue Pigalle, Paris, et toutes bonnes Pharmacies

PÉCULE et INDEMNITÉ de DÉMOBILISATION

Ce qu'il faut faire pour toucher :

1° Pécule des Vivants

a) **NON DEMOBILISES :**

Faire arrêter son carnet de pécule par le commandant de l'unité et demander un certificat de cessation de paiement au **DEPOT D'AFFECTATION.**

Le dépôt démobilisateur remettra en échange un pour cent de paiement avec lequel l'intéressé touchera immédiatement son pécule.

b) **HOMMES DEMOBILISES :**

Les hommes qui auraient omis de faire arrêter leur carnet avant d'être démobilisés doivent l'envoyer **sous pli recommandé** à leur commandant d'unité (dépôt de leur dernier régiment).

Ils recevront en échange les pièces nécessaires et pourront toucher leur pécule chez le percepteur ou au bureau militaire.

A Bordeaux, les bureaux militaires sont situés :

Pour les 1er et 2e cantons : Caserne CARAYON-LATOUR.

Pour les 3e et 4e cantons : Caserne XAINTRAILLES.

Pour les 5e et 6e cantons : Caserne NANSOUTY.

Pour le 7e canton : Caserne NIEL.

c) **MAJORATIONS DE PECULE :**

N'ont droit, bien entendu, aux majorations, que ceux qui sont déjà titulaires d'un carnet de pécule mentionnant une somme.

C'est sur cette somme que sont calculés les suppléments de 20 % par enfant de moins de seize ans.

Pour toucher ces suppléments, remplir un imprimé spécial, délivré par le maire de la commune de résidence.

Après examen des autorités civiles et militaires, les ordres de paiement sont envoyés directement aux intéressés par le corps, sous pli chargé, avec accusé de réception.

Le paiement a lieu chez le percepteur ou au bureau militaire.

2° Pécule des Morts et Majoration

N'ont droit au pécule, majoré de 20 % par enfant de moins de seize ans, que :

a) Les ayants droit **(VEUVES** ou à défaut, **ENFANTS** ou à défaut, **PERE, MERE** ou **GRANDS-PARENTS**, des officiers subalternes, sous-officiers, caporaux et soldats qui sont morts étant titulaires d'un carnet de pécule.

b) Les ayants droit (comme ci-dessus) des militaires à partir du grade de capitaine inclus qui ont été **tués au combat** ou sont **décédés à la suite de blessures ou maladie contractées par le fait ou à l'occasion du service** alors que ces militaires appartenaient à des **unités combattantes** et étaient effectivement **présents à** ces formations pendant la période **du 2 août 1914 au 1er avril 1917**, date de la création de l'indemnité de guerre et du pécule.

Pour toucher ce pécule des morts et ses majorations :

Adresser une demande au maire de la résidence sur un imprimé spécial délivré par la mairie.

Les ordres de paiement sont envoyés directement aux intéressés et le paiement s'effectue comme pour le pécule et les majorations des vivants.

POUR LES DISPARUS OU LES MORTS EN CAPTIVITE :

ATTENDRE DE NOUVELLES INSTRUCTIONS.

3° Indemnité de Démobilisation

Ont droit :

a) **A l'indemnité fixe de 250 fr.**, tous les militaires jusqu'au grade de capitaine inclus qui ont accompli au moins **trois mois de service effectif** depuis le 2 août jusqu'à la signature de la paix.

b) **A la prime de 15 ou 20 fr. par mois**, ceux qui ayant accompli le temps légal de service militaire ont, en plus, fait au moins trois mois de service effectif depuis la mobilisation, **dans les conditions que nous avons déjà indiquées dans plusieurs de nos numéros précédents.**

Pour toucher ces indemnités, remplir un imprimé spécial délivré par la mairie de la résidence.

Le maire est chargé d'instruire cette demande. Après vérification, il l'adresse au dépôt du dernier régiment auquel était affecté l'intéressé.

Faire attention de remplir exactement toutes les indications qui figurent sur l'imprimé, car s'il y avait une erreur ou une omission, la demande serait retournée au signataire et, par suite, le paiement serait retardé.

Comme pour le pécule, l'ordre de paiement est envoyé directement à l'intéressé, qui n'a qu'à se présenter chez le percepteur ou au bureau militaire, s'il en existe dans la localité.

— Les militaires qui ne sont pas encore démobilisés doivent demander à leur dépôt d'affectation un certificat de cessation de paiement avant de partir.

Le dépôt démobilisateur leur remettra un ordre de paiement avec lequel ils toucheront immédiatement leur indemnité.

Un programme étonnant

Paul-Louis Courier disait avec raison que les qualités d'intelligence, d'esprit et de cœur étaient fondamentales chez l'immense majorité du peuple français.

Alimenter cette intelligence, entretenir vivant cet esprit, faire battre sans cesse ce cœur, voilà véritablement une tâche féconde et dont la réussite récompense tous les efforts. Cette tâche, la publication illustrée **J'AI VU** l'a complètement réalisée. La preuve en est fournie par l'accueil chaleureux que lui fait le public. Aussi, **J'AI VU**, pour le satisfaire, a fait choix d'une collaboration de premier ordre.

Détachons du prochain numéro, qui paraîtra le 15 avril, quelques extraits du sommaire :

Avec la reine de Roumanie, nous allons à l'Opéra; un rédacteur de talent pénètre dans l'intimité des capitaines Bouchardon et Mornet; nous assistons à la construction d'une flotte de commerce américaine formidable; des pages et des illustrations saisissantes sont consacrées à cette « paix par la force » que nous imposa Bismarck; avec Dieudonné, voici « Bonnichet, apôtre du système Taylor ».

L'énumération serait trop longue, et nous voulons laisser au lecteur de **J'AI VU**, sans le divulguer, tout l'intérêt qui s'attache aux actualités les plus frappantes par le texte et par l'image.

Quand on a vu ce que **J'AI VU** a vu, on a tout vu.

J'AI VU redevient hebdomadaire à la date du 1er mai, et apporte une série de transformations particulièrement heureuses à sa publication.

J'ai Vu, paraissant le 1er et le 15, le numéro 60 centimes. En vente chez tous les libraires et dépôts de la *Petite Gironde*.

AUTOUR DE L'ECOLE

Prochain statut des universitaires

Notre service d'informations a déjà donné quelques indications sur le projet de loi distribué ces jours derniers au Parlement en vue de l'amélioration des traitements du personnel scientifique et enseignant du ministère de l'instruction publique.

Dans l'exposé des motifs, le gouvernement ne cache pas que si l'on négligeait de remédier immédiatement à la crise universitaire, il en pourrait résulter des conséquences désastreuses et irréparables. Aussi a-t-il résolu de détacher tout de suite de la révision générale des traitements des fonctionnaires publics la partie qui concerne le personnel chargé de l'éducation nationale et de l'avenir scientifique du pays.

Abordant dans son ensemble la révision des traitements universitaires, le gouvernement par la même loi, demande que les règles relatives au mode d'avancement et de rémunération des fonctionnaires de l'enseignement primaire soient à l'avenir déterminées par des décrets

VARICES-PHLÉBITE

Les **Varices** sont des dilatations veineuses qui occasionnent de la *pesanteur*, de l'*engourdissement* et de la *douleur*. Leur rupture engendre les *ulcères varqueux* qui sont difficilement guérissables.

La **Phlébite** est une redoutable inflammation des veines qui peut se compliquer d'*embolie* mortelle et qui dans les cas moins graves amène des *gonflements*, des *douleurs* et souvent même de *l'impuissance*. On ignore généralement que

L'ÉLIXIR de

VIRGINIE NYRDAHL

guérit radicalement ces affections par son action sur le système veineux.

En découpant ce Bon [778] et en l'adressant à

PRODUITS NYRDAHL, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS

on recevra gratuitement et franco une intéressante brochure de 150 pages.

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT A LA **LIQUIDATION DES STOCKS**

5, avenue Daniel-Lesueur, à Paris (7e). Téléphone : Saxe, 65-37.

1° VENTE DE CADRES DE BICYCLETTE

en 65 lots, équivalents en valeur, et de 200 cadres chacun.

Visibles tous les jours de 9 h. à 11 h. 30 et les jours non fériés de 14 h. à 17 h., rue des Rotondes, quartier du Petit-Bernard, à DIJON, dans l'immeuble de la **Société des Glacières et Carboniques de Bourgogne**.

Les conditions de vente peuvent être consultées sur place à DIJON ou au **Sous-Secrétariat d'Etat** à PARIS.

Adresser les offres de prix pour la totalité ou pour un certain nombre de lots désignés ou non par leurs numéros d'ordre, AVANT LE 5 MAI, au Sous-Secrétariat d'Etat à la Liquidation des Stocks, 5, avenue Daniel-Lesueur, Paris (VIIe), sous pli cacheté portant la mention : **« Soumission pour Vente de cadres de bicyclette. »**

2° VENTE DE SELLES AMÉRICAINES

Le modèle est déposé au **Sous-Secrétariat d'Etat**. Les propositions d'achat et les offres de prix doivent y être adressées AVANT LE 30 AVRIL.

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT A LA **LIQUIDATION DES STOCKS**

5, avenue Daniel-Lesueur, à Paris (7e). Téléphone : Saxe, 65-37.

VÉHICULES AUTOMOBILES de tout Genre et toutes Marques

Adjudication publique **tous les samedis** au CHAMP DE MARS à PARIS et **tous les lundis** au POLYGONE DE VINCENNES

EXPOSITION PERMANENTE

Grand choix de PIECES DETACHEES vendues immédiatement et de GRE A GRE

Renseignements : 70, avenue de La Bourdonnais. Téléphone : Saxe (76-57).

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT A LA **LIQUIDATION DES STOCKS**

5, avenue Daniel-Lesueur, à Paris (7e). Téléphone : Saxe, 65-37.

VENTE DE LIENS DE RAPHIA

A PRENDRE PAR LOTS DE 100 KILOS :

à **Marseille**, transit maritime du génie, 17, rue Fongate;
à **Paris**, Magasin du génie, passage de l'Atlas;
à **Juvisy**, Etablissement de camouflage, 13, quai de l'Industrie;
à **Chartres, Auxerre, Epinal**, Magasins du service du génie.

PRIX UNIFORME : 1 fr. 25 LE KILO

Paiement à la livraison au magasinier, ou par mandat-poste adressé à ce dernier.

QUE VEUT BÉBÉ

LA MÈRE. — Que veut Bébé ?
LA NOURRICE. — Maintenant qu'il a une dent, il veut du DENTOL.

Le **Dentol** (eau, pâte, poudre, savon) est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable.

Créé d'après les travaux de Pasteur, il détruit tous les mauvais microbes de la bouche. Il raffermit les gencives et empêche la formation du tartre. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante. Il purifie l'haleine et est particulièrement recommandé aux fumeurs. Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.

Le **Dentol** se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie et dans les pharmacies.

Dépôt général : **Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.**

ON dde garçon camionneur sérieux, réf., 47, r. d. Douves

Dlle b. instruction conn. mach. à écr. dem. empl. bureau. Ecr. ELLVE, Agence Havas, Bdx.

MARIAGE. Veuf sans enfant 50 ans, emp. adm., app. 5,000f p. an, épous. dem. ou veuve, âge et situ. en rapport. Ne répondr. qu'à lettre signée. Rien des agences. Ecr. BOIDIS, Agence Havas, Bx.

STENO-DACTYLO

Ecole plein rapport à remettre à de suite avec matériel dans ville import. de la région. Ecr. ECONOMOD, Agence Havas, Bdx.

LATTES châtaignier à vendre. 246, cours de la Somme, Bdx.

MEUBLES EN ROTIN à vendre; 246, cours de la Somme, Bdx.

CAMION 2 chevaux attelés dem. écurie. Prix, renseignements. NECHE, Agence Havas, Bordx.

ECURIE 6 chevaux demand. Ecr. conditions à LOTY, Havas, Bx

LOCAL demandé important. Ec. offre à ENIV, Ag. Havas, Bx.

ON DEM. ménage vacher propriété 10 k. Bx, bons gages. Ecr. GARET, Agence Havas, Bx.

CHARRETIER marié demandé dans propriété pr. Bordeaux. Ecr. BERTON, Agence Havas, Bx

COMPTABLE expér. meill. référ. avec capital s'intéresserait dans aff. sér. ou accept. situation en rapport. Ecrire HERACLEE, Agence Havas, Bordeaux.

DEMANDE à louer comme pied-à-terre chambre meubl. Ec. indic., prix, BERIOT, Agence Havas, Bordeaux.

ACHÈTERAIS petit fonds camionnage. Ecr. ALLIX, 35, rue Lamourous.

Licencié donn. leç. philosophie, bacc. Ec. Belto, Ag. Havas, Bx

A V. total. ou partie 1,500 k. bon savon mén. bons prix. GAUTIER, 170, c. Gambetta, Talence

FOIN SUIS ACHETEUR. Faire offres : DERETHE, 27, rue Guillaume-Leblanc, 27, Bordeaux

L'ÉCOLE DE COMMERCE, 39, rue Ste-Catherine, diplôme et place ses élèves à fin d'études. — Enseignement professionnel très rapide. STENO-DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITE - ANGLAIS

TORPEDO PEUGEOT 12 HP comme neuf, 7, r. Laharpe, Bouscat

LOCAL COUVERT

2 à 4,000m² demandé location, vente si possible, quartier Croix-de-Seguey à Judaïque. Ecr. en donn. dét. Nudit, Ag. Havas, Bx.

Off. mécan. de la marine, chev. de la Lég. d'honn., ingén. Arts et Métiers, dem. sit. en rap. av. aptit. Ec. Dort, Ag. Havas, Bx.

ON PRENDRAIT suite location échoppe ou achèterait tout le mobilier. Ecrire détails et prix CARIE, Agence Havas, Bordx.

Achèt. gramophone et coff.-fort. Ecr. prix, Bob, Ag. Havas Bx.

A V. mais. Ec. ANO, Havas, Bx.

LOCAL demandé au centre pour remiser camion-auto. — L'AMEUBLEMENT GENERAL, 34, r. Ste-Catherine, Bdx

Achète frontignans et champ. 0,45. Ec. Allen, Ag. Havas, Bx

AUTOS à v., plus. occasions, 2 et 4 pl. — TOURILLON, Garage Bordelais, 251, r. Judaïque, Bx

A V. sup. carrosserie autobus, 22 phaét.; 251, r. Judaïque, Bx.

ON DEM. contremaître mécan. connaissant à fond la mise au point des autos et apte à monter garage. Ec. Cooper, Havas, Bx

ON DEM. sténo-dactylo au courant compt. automobile. Garage Bordelais, 251, r. Judaïque.

SOUFRE TRITURÉ suis vendeur Ecr. LALON, Ag. Havas, Bx.

Réformé n° 2, classe 1914, ayant préparé le G. M., dem. situat. dans chantier de constructions navales. Ec. Taut, Ag. Havas, Bx

---

SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS PAR EAU DU MIDI
13, Quai de la Monnaie, 13 — *Téléphone 23.54*
Chaland en charge pour AGEN
à partir du 20 courant toutes marchandises

L'ÉLECTRICITÉ *INDUSTRIELLE EN GÉNÉRAL*
Installations, Réparations
Spécialité de BOBINAGE
Remise à neut des moteurs. Travail garanti
SALAZAR et Ce, 54, cours d'Albret, BORDEAUX

SYPHILIS GUERISON DEFINITIVE, SERIEUSE sans rechute possible par les
COMPRIMES DE GIBERT
606 absorbable sans piqûre
Technique nouvelle basée sur l'efficacité des petites doses fractionnées mais répétées tous les jours
Traitement facile et discret même en voyage
La Boîte de 50 Comprimés Dix francs
(Envoi franco contre espèces ou mandat)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne — MARSEILLE
Dépôt à Bordeaux : Phie ROUSSEL, 1, place Saint-Projet.

DIVORCES Enquêtes en tous pays. Ag. DE VERTURY. Ex-Fonctionnaire de la Sûreté et Docteur en Droit, Dr, (Consultations gratuites) Bureaux : 24, r. Rohan Bdx

MEUBLES à vend., 36, r. d'Arès.

AUTOS-TAXIS grde location, r. de la Prévôté, 10, Bx. Tél. 47-09

BAR, div. comces, bur. tabacs à v. Barusseau, 8 bis, r. Buffon.

AUTO PEUGEOT à v., 16 HP, landaulet à chaîne. Lescarret, rue du Château, 3, Arcachon.

GRAND LOCAL à louer à la Bastide, pouv. servir de dépôt ou autre. S'ad. 102, r. Leyteire, Bx.

A V. échop. Conv. bouc., charc. Petit prix. 177, r. Malbec.

A V. confiserie tea-room. S'ad. av. Gambetta, 20, Arcachon

A V. Métier Guillet grumes s. roues v. 1 m., vole 18 m, 2 charr., ét. nf, Magnaux, 73, c. Pasteur

PARAPLUIES. On demande un ouvrier connaiss. bien la réparation. Ragas, parapl., Libourne.

CONFITURES pur sucre et fruits Bonbons et Caramels. Bel assortiment. Demandez prix à Confiturerie du Nord, chemin Béziou, à Pau ((Basses-Pyrénées).

ON DEMANDE pour travaux faciles usine, hommes, femmes, jeunes filles, familles nombreuses de préférence ou mutilés. On logerait. S'adress. à Cie **Omnilith, Montendre** (Ch.-Infér.)

J'ACHETE moto-sidecar Indian ou Harley-Davidson. FAUGERAS, 26, c. du Chapeau-Rouge.

ACHETERAIS batteuse anglaise mauv. état. Douarre, Hure (Gde)

ON DEM. ouvrières lisseuses et apprenties, 20, r. de Fleurus.

RHUMS - PORTOS

Comm. en vins ay. d. sa clientèle nombr. dem. rhums, portos et vins liq., désire s'ent. av. mais. gros pouvant livrer ces art. Urgent voyag. part. en route 23 courant. Intermédiaires s'abstenir. COUDANNE, vins, à ARVEYRES

Commissionnaire de Bayonne
BIARRITZ, St-JEAN-DE-LUZ, HENDAYE. — Castandet et Labèque, 4, rue du Pas-Saint-Georges, 4. — Service fondé en 1911, le plus sûr, le mieux organisé.
NE PAS CONFONDRE AVEC SERVICE SIMILAIRE

VIN en chai fouge L.-Gde, 9 à 9 ½, 115 fr.; dito Portugal, 11 à 11 ½, 130f; blc Gde, 10e env., 150f hto nu. Hargouet, 9, r. La Brède.

500 FR. récomp. à qui rapportera portefeuille cuir jaune perdu hier contenant papiers personnels et assez forte somme. VINCENT, 7, rue Cousin.

A CÉDER cause départ, camion BERLIET avec remorque, ensemble trois tonnes. Essai volonté. SIMONNET, négociant, Marennes.

MAISON A VENDRE. — 14, rue Leberthon, 14.

PERDU, samedi après-midi, broche or, initiale G. Rapporter cours de l'Argonne, 129. Récomp.

PERDU, trajet de la rue Arnaud-Miqueu à rue Cancera, sautoir or avec main Fatma. Rapporter 14, rue Arnaud-Miqueu, Bordeaux. — Forte récompense.

MALADIES DE LA FEMME

LE FIBROME

Sur *100 Femmes*, il y en a *90* qui sont atteintes de *Tumeurs, Polypes, Fibromes* et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les *Hémorragies* et les Pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La FEMME se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le **FIBROME** se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

Abbé Soury (1732-1824)
Exiger ce portrait.

QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : *Faites une cure avec la*

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse. N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** est composée de plantes spéciales sans aucun poison; elle est faite exprès pour guérir toutes les **Maladies intérieures de la Femme :** *Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la Circulation du Sang, Accidents du* **RETOUR D'AGE,** *Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.*

Il est bon de faire chaque jour des injections avec **l'HYGIENITINE des DAMES (2 fr. 25** la boîte, ajouter **0 fr. 30** par boîte pour l'impôt).

La Jouvence de l'Abbé Soury, **5 fr.** le flacon dans toutes pharmacies; **5 fr. 60** franco gare. Les 4 flacons franco contre mandat-poste 20 fr. adressé Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé Soury avec la Signature Mag. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratis)

ACHAT DE TITRES
cotés ou non cotés
ou de négociation difficile
Avances sur titres
ANDRE, 16, rue des Trois-Conils.

606 **SYPHILIS** (Guérison contrôlée), *Clinique WASSERMANN* 28, rue Vital-Carles, Bx
ÉCOULEMENTS
RETRECISSEMENTS Traitement en 1 séance

ROUGE VIN EXTRA. BLANC
135f VINICOLE NOUVELLE 160f
L'hoe 27, rue Peyronnet L'hoeu

FIL FER vignes galvanisé usagé 180 % k. Henault, Libourne.

WAGONS DISPONIBLES
plates-formes et couverts, immatriculés 10 t., prêts à rouler. Vendus compt. à prix coûtant ou avec facilités de paiement. MIREPOIX, constructeur, 18, avenue du Mail, 18, La Rochelle

FUTAILLES TOUS GENRES suis acheteur. ANDRES, 246, rue d'Ornano, Bx.

ON DEMde bons ouvriers creuseurs, finisseurs. Saboterie mécanique, Pessac (pr. Bordx).

LA GOUTTE

Les rhumatismes, sciatique, lumbago, Douleurs et toutes les maladies arthritiques sont guéris radicalement par le **TRAITEMENT DU CHARTREUX,** *le plus puissant antirhumatismal connu. Pas d'insuccès, pas de régime spécial. Demandez à M. Malavant, 1, rue des Deux-Ponts, à Paris, la brochure explative gratuite et franco, vous vous guérirez vous-mêmes.*

LES CAPSULES
• LAIRE •
guérissent toujours sûrement et rapidement
BLENNORRAGIE
PROSTATITE, CYSTITE, Rétrécissements, etc
La Boîte : 5 fr. 75; les 3 Boîtes : 16 fr. (impôt compris)
DÉPOT : Pharmacie BOUSQUET
8, Rue Sainte-Catherine, BORDEAUX

TOUX, RHUMES, BRONCHITES
Guérison RAPIDE et RADICALE par les
PERLES TAPHOSOTE LAMBIOTTE FRÈRES
qui fortifient les **POUMONS** et préservent de la **TUBERCULOSE**
4f40 franco chez RONDEPIERRE, Phie à PRÉMERY (Nièvre).
Demander la Brochure K. — Vente : toutes les Pharmacies, 4 fr.

STENO par correspondce. Douze leçons à 50 c. Résultat sûr, rapide. Notice fte. Société Sténographique de Bordeaux, 15, r. Prévôté.

HUILES et Savons. Jean Massebœuf, à Salon (B.-d.-R.), envoie gratuit s. tarif sur dem. aux achet. Représts accept.

MOBILIERS ÉLÉGANTS
Maison principale à Paris
SUCCURSALE DE BORDEAUX
33, cours de Tourny, 33
OCCASIONS
INTROUVABLES AILLEURS
Provenant de séquestres, saisies, ventes judiciaires et vendues bien au-dessous de leur valeur

---

NERVEUX Clinique médicale d'Ecully (Rhône), Dyspeptiques, Démorphinisation Inst. mod. rivalt av. meilres mais. étrangères. Notice sur demande.

ACHETE CHER
LIVRES et MUSIQUE
CISNEROS, 4-6-8 bis, r. Dauphine

HUILES, savons. On demde représent. sér., fort. remises. Boncour-Aubert, Salon (B.-d.-R.)

606
Institut Sérothérapique du Sud-Ouest
Bordeaux, *23, cours Intendance*
SYPHILIS - VOIES URINAIRES
Traitement sérieux sans promesses illusoires.

ACHAT vestiaire, linge, meubles, or, argenterie, etc., reconnaiss. du Mi-de-Piété. PETIT, 29, pl. Pey-Berland, Bx.

Ecole de Chauffeurs
Burgalasse, 190, r. Judaïque, Bx.

SOUFRES 'GRÉ'
combattent depuis 27 ans, avec économie et efficacité,
OIDIUM, MILDEW, INSECTES
16, Allées d'Orléans, Bordeaux

A V. Petit CAMION Pestourie et deux charrettes. 175, cours Saint-Louis, 175, Bordx.

SALTRATES RODELL
POUR BAINS
CONTRE LES MAUX DE PIEDS

Si vous avez des cors ou durillons douloureux, si vous avez les pieds enflés et meurtris par la pression de la chaussure, ou si les pieds vous brûlent par la marche ou la fatigue de longues stations debout, ne tardez pas plus longtemps à vous débarrasser de ces souffrances. Un simple bain de pieds chaud dans lequel vous aurez dissous une poignée de Saltrates, vous apportera un soulagement immédiat et ce traitement, aussi facile qu'agréable à suivre, ne manquera pas de vous guérir de vos maux de pieds une fois pour toutes !

Les Saltrates Rodell se trouvent à un prix modique dans les principales pharmacies et le pharmacien-préparateur a une telle confiance dans l'efficacité de ce produit, qu'il s'engage formellement à rembourser le prix d'achat si vous n'obteniez pas la guérison que vous cherchez.

CRESSOL
Dentifrice Végétal
au Cochléaria des Pyrénées
est le seul dentifrice adapté spécialement à tous les soins de la bouche
Elixir, Pâte, Poudre, Savon
COMPAGNIE DU CRESSOL, BORDEAUX
En vente : Grands Magasins, Parfumeries et Pharmacies

PLAIES VARIQUEUSES
Ulcères, Eczéma, Maladies de la Peau, Dartres, Herpès, Vices du sang, Plaies de mauvaise nature réputées incurables, sont infailliblement GUERIS, — même en travaillant, —
par le NOUVEAU **TRAITEMENT VÉGÉTAL du Dr WOLF**
Pour recevoir cette merveilleuse méthode *GRATIS et FRANCO*, écrire à M. A. PASSERIEUX (Ill. L.), *Spécialiste*, 46, Rue des Faures, à BORDEAUX

SOUFRES LACOMBE, 1, rue des Lauriers BORDEAUX
Maison Léon DUCASSE Fondée en 1872

A VENDRE vastes locaux industriels, maison d'habitation, hangars, sis à Bordeaux, rive droite de la Garonne, près le pont transbordeur. S'adresser Me Adenis, not. à Bx.

COURS et leçons d'anglais par dame anglaise brevetée, 6f par mois; 95, rue Frère.

A VENDRE en totalité ou par parcelles terrains d'agrément et de rapport, à Ste-Germaine, en face du Stade bordelais. Facilités de paiement. — S'adresser à Me ADENIS, notaire, 102, rue Sainte-Catherine, Bdx.

MÉDECIN retiré av. sa fem. p. de vaste propriété sit. sur bord bassin Arcachon prend en pension enfants ou gde personnes ayant besoin d'air de la campagne et leur donnerait les soins nécessaires. Adr. bur. journal.

Montres et bijoux Maria gratis, vendus à crédit puis remboursés! Ec. Union Maria, Angoulême

Occ. Belle chambre meublée
Salle à Manger.
BAYLE, 43, cours d'Albret

LE PHYSIOGNOMONISTE CONNAIT VOTRE DESTIN
Demandez brochure gratuite n° au professeur PACTAT, 3, imp. Mont-Tonnerre, Paris.

COMPAGNIE DANOISE
DET FORENEDE DAMPSKIBS-SELSKAB
De COPENHAGUE
Vapeur **Pregel**, 23 avril.
Vapeur **Garonne**, 17 mai.
Connaissements directs pour le **Danemark, Suède et Norvège.**

COMPAGNIE SUEDOISE
Stockholms Rederiaktiebolag "Svea"
De STOCKHOLM
Vapeur **A.-Wicander**, 25 avril, sans transbordement pr Helsingborg, Malmoe, Stockholm.
Connaissements directs pour la **Suède.**
H. FERRIERE & D. BINAUD
Courtiers Maritimes,
9, pl. Richelieu. Tél. 3.27 et 2.45

AUTO UNIC 4 cyl., landaulet de confiance. Essais à volonté. CLAVERIE, 60, rue de Pessac.

PNEUS MICHELIN 820-815-765-760. CLAVERIE, 60, rue de Pessac.

SUIS ACHETEUR voies Decauville 0,60 avec wagonnets et plaques. Faire offres à M. Dubergé, entr à Couthures (Lot-et-Gne).

AUTOS mono de Dion 2 pl, Cam. Panhard 500 k. J.M., 12, Permentade

A V. machine Singer et vitrine, 34, rue de Fleurus, Bx.

LIQUIDATION DE CONSERVES, fin de commerce, rabais, 13 bis, route de St-Médard, Caudéran.

J'ACHETE TOUT: meubles, vestiaires, bicyclettes, fusils, linge, etc. MASSEZ, 26, r. Roquelaure.

A V. 2 échoppes libres, 6 à 800 m. de terr., près Parc. Prix à débattre. S'ad. 47, rue Henri-IV.

A V. Voiture genre charrette anglaise, état neuf; harnais. Larrède, boulanger, Ambès

MOBILIER: 3 chambres noyer, meubl. salon et culs., batterie à v. S'ad. Moreau, 35r. Als.-Lorraine

DÉMOBILISÉ, célib., meilleures référ., demande emploi chauffeur; tourisme, camion. Se déplacerait. E. DURANT, 85, rue Bernard-Adour, Caudéran (Gde).

MOTEUR à gaz 12 HP Charron, très bon état, à vendre, avenue Victor-Hugo, 13, Le Bouscat.

GLACIERE bon état à v. S'adr. Epicerie, 6, chem. de Pessac.

PONCEUR, MANŒUVRE demdés, Imprimerie, 44, r. des Menuts.

A V. Landaulet Peugeot luxe, 18, imp. des Tanneries, Bx.

AUTO à v., coupé FN Herstall 12 HP, état neuf. S'adresser 44, rue du Temps-Passé, 44, Bx.

JEUNE DEBUTANT pour bureau demandé, présenté par parents, 2, cours St-Louis, Bdx.

A V. BASSIN TOLE NOIRE, 1 m. cube, très bon état. PELLETREAU, 9, r. Dauphine.

A VENDRE

1 moteur 18 HP, 1 forge, poulies bois et fonte, tables, 2 cabanes, bois divers pour étagères, balances, ferraille; 33, rue d'Armagnac

Veuve ayant avoir dem. mariage avec Monsieur 45 à 55 a., sit. en rap. Ec. MARY, 11, pl. Tourny.

CHERCHE maison 6 ou 7 pièces meublées avec jardin. GAILLARD, hôtel Métropole, Bordx.

HUILE EXTRA, 10 litres, 35 fr.; 5 litres, 18 francs. C. Cal, 129, rue David-Johnston, 129, Bordx.

On dde mais. vide 6 ou 7 p., libre de sde. Dubourg, 7, r. Calembert

Tuyaux et Buses en Ciment stock important disponible. S'ad. Lapeyre et Cie, 51, r. Malbec, Bx.

CHAIS recherché en location sur quais. Préfér. Paludate. Ec. Tiltec, Ag. Havas, Bdx.

EMPLOYEE de bureau demandée ayant joliie écriture. Inutile connaître sténographie et dactylographie. Se présenter : Maurice LEDOUX ET Cie, 10, place du Vieux-Marché, 10, Bdx.

EN VENTE

ANNUAIRE DE LA GIRONDE

ÉDITION 1919

CHANGEMENT DE FORMAT. — Adjonction de la LISTE DES ABONNÉS au Téléphone et d'un nouveau PLAN DE LA BANLIEUE. — Mise à jour du PLAN DE BORDEAUX. — Revision et complément des renseignements relatifs aux départements circonvoisins : Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées.

PRIX :
Édition de la Gironde..... **10** fr.
Édition de la Gironde et des Départements circonvoisins..... **14** fr.
Port postal en sus 0.75

En vente chez les libraires, salles de dépêches, marchands de journaux ou à la Société de l'Annuaire de la Gironde, Péristyle du Grand-Théâtre, à Bordeaux.

HUILERIE - SAVONNERIE - STÉARINERIE
DE LA
Cie Gle de l'Afrique Française
Société au Capital de 5.000.000
4, Rue Esprit-des-Lois - BORDEAUX
DEMANDEZ PARTOUT
de
Fabrication Française
le

Couleur ambrée.

Recommandé pour son économie et pour tous besoins.

Les BOUGIES
LA VIERGE
AUGUSTINS
GIRONDINS

Les LESSIVES
Du CORAN BLEU
L'ANÉMONE
Mousseuses et Savonneuses

PRODUITS FRANÇAIS
exclusivement fabriqués avec des matières françaises.

SUIS ACHETEUR d'une salle à manger d'occasion. Ecrire RANT, Agence Havas, Bordeaux

LOCAL industriel 200 à 500m² demandé av. terrain ou ter. seul en location ou vente. — Ecrire FAUBE, Agence Havas, Bordx.

ON ach. pte prop. env. Blanquefort. Ec. Laly, Ag. Havas, Bx

A VENDRE voiture demi-tonneau très bon état. — Ecrire NIEULE, Agence Havas, Bordx.

Jne homme aide-comptable demandé. Ecr. âge et prétentions à MOTOL, Agence Havas, Bdx.

JE CHERCHE capitaux pour affaire industrielle très sérieuse sans concurrence. Ecrire SINDOR, Agence Havas, Bordx.

TOLE plombée 7/10 cédérait 75 feuilles 165×65. Ecrire BOCO, Agence Havas, Bordx.

ON DEMANDE monteur électricien, mécanicien bonnes capacités. Société auxiliaire d'éclairage, 70, cours Tourny, Bdx.

ON DEM. appareil téléphonique poinçonné et beaux meubles bureau. F. off. Emic, 61, Intende.

CHEMISES D'HOMMES
On dde entrepreneuse pr confectionner chemises d'hommes. — Adr. offres PETIT PARIS, Bdx.

COMMERÇANT demande louer campagne Mérignac, Pessac, Caudéran, environs. — Ecrire : NASIL, Agence Havas, Bordx.

PATISSERIE CENTRE demande vendeuse caissière. Références. Ecr. MARITAS, Agence Havas, Bdx.

Auto suis achet blle carrosserie récente en b. état, grand. torpédo. Ecr. Stéphane, Havas, Bx.

TRAVAUX mach. à écrire et duplicateur « RONEO » exécutés rapidement et à prix raisonnables. Traductions. American School, 6, r. Margaux

A céder de suite pour cessation commerce : Hôtel très bien achalandé pr. marché et arsenal, Gde écurie-remise. S'ad. M. Noël, hôtel du Commerce, Rochefort.

TOURNEURS précision, manœuvre robuste, garçon de courses demandés. Références exigées; 24, rue XIV-Juillet, à Talence.

Madame HACHAQ
Chirurgien-Dentiste
59, quai de Bourgogne
BORDEAUX
Extractions - Soins - Appareil

PHARMACIE à v., cause santé, dans gde ville Chte-Infre, logt agréable, bne client. Prix mod. « Petite Gironde », à Rochefort.

J'achète vestiaires
au plus haut prix (Spécialité). RENOULEAU, 23, pl. Mériadeck.

TRANSPORTS par camions autos conduits par les patrons. Prix raisonnable, 5, Palais-Gallien, Bx.

MODES
SPÉCIALITÉ DE DEUIL
Mes de Massaud-Cangardel rentre de Paris avec un nouveau choix des dernières créations. 119, rue Sainte-Catherine, Bordeaux. — Tél. 44.14.

CHAUDIERE demandée, semi-tubulaire à bouilleurs 70-90m². L. BLANCHARD, à Montauban.

COMPTABLE expérimenté demande place dans commerce ou industrie, se déplacerait, très sérieuses références. Ecr. Léon Verstraete, 15, r. de Moulis, Bx.

RHUM SAINT-ESPRIT

André TEISSÈDRE
importateur
BORDEAUX, 19-21, rue Cornac

WAGONS couverts et tombereaux à vendre. Ecrire PAULIN, Agence Havas, Bordeaux.

VENTE, achat et réparations de fûts en tous genres. TREBOD ET FAUCHE, 37-38, quai de Bacalan, 37-38, à Bordeaux.

LAIT condensé sucré non écrémé, cst. Bordeaux fin avril, 53 fr. la caisse minimum 1,000. Vaillé, 14, rue des Augustins, Bx

DEM. louer grde ou pet. propriété, maison confortable vide, Pessac, Mérignac ou Talence. Ec. NINOU, Agence Havas, Bordx.

ASTI CINZANO, BORDEAUX, 7 fr. 25 la bouteille. — Ecrire SPUMANTE, Agence Havas, Bdx.

AUTOS, réparat. mis. au point. BEIGNEUX, 62, rue Courpon.

A V. carbur., accus, boblines réserv. à ess., etc., 62, r. Courpon

ON désire acheter petit commce quelconque jusqu'à 3,500 fr. Pressé. Ec. Denry, Ag. Havas, Bx

HOMME seul, 62 a., s. famille, dés. entrer dans bonne maison bourg., jardinier-légumiste, gardien propriété ou cocher. Ec. PINEAU, Agence Havas, Bordx.

ON DEMANDE à louer vaste local ou hangar à proximité quais ou gares. — Ecrire LAUVET, Agence Havas, Bordeaux.

AJUSTEURS, monteurs, tourneurs très préfér., empl. stable dem., 18, rue Monadey, 18, Bdx.

2 meules en granit de 600m grésées à v., 18, rue Monadey, Bx

MOTEUR électrique neuf 220 volts 12 ch. avec rhéost. et gliss à vend.; 18, r. Monadey, Bx.

SARDINES à v. 22m boîtes blanches à 110 fr. la caisse rendue à domicile; vente minimum 10 caisses. Ec. Gilbert, 7, r. Boudet.

RAISINS MALAGA, FIGUES D'ESPAGNE, disponibles immédiatement. — Entrepôt R. HINARD, J.-D. BIGOURDAN ET Cie, 1, place Puy-Paulin, 1 à Bordeaux.

A CEDER cause santé ville littoral Midi grande manufacture biscuits, marque connue, en plein rapport. Facilités paiemt. Ec. CATAR, Agence Havas, Bdx.

Sacs en papier, ouvrières demandées, 62, rue Traversière.

A VENDRE double emploi machine à écrire « HAMMOND ». Mairie, VAYRES (Gironde).

ON DEM. appréceurs et giletières pour l'atelier, Au Gr. Bon Marché, 21, r. Ste-Catherine.

Bicyclettes remises à neuf 250 fr. 51, cours d'Alsace, 51, Bordx.

A CEDER, fin de bail, matériel et fournitures de fabrique de lavabos-toilette, clientèle assurée. Ec. DEBOR, Ag. Havas, Bx.

SUIS acheteur t. de suite, châssis Hispano-Suiza neuf plombé, d'av.-guerre, modèle dit châssis de luxe, mot 85/180. Ecr. Rouvier, 8, r. Windsor, Neuilly.

A VENDRE D'OCCASION
100,000 mètres fil barbelé neuf et 10,000 piquets fer, pour clôturer prairies, herbages, vignobles. — Prix très réduit. On détaillerait. S. A. M. U., 70, route d'Aubervilliers, 70, PANTIN.

Le docteur Soulas
d'Amiens, de 1 h. à 4 h., cours Victor-Hugo, 134, pour les maladies de la peau, du cuir chevelu et des organes génito-urinaires.

BAISSE DE PRIX
BLANC de ménage garanti. **SAVON** le postal de 10 k. 25 fr. 3 post. 72 fr.; 5 post. 115f fco gare cont. rembt. Ecrire H. Olivier, Capucines, Marseille.

SAVONS de premres marques. Demander prix et conditions à **ROBERT BART,** à **SALON** (B.-du-Rhône). Echantil. 0f75 timbres. Représ. acceptés.

A V. cause cessation commerce camion-auto 5 tonnes parfait état. Ecr. Riquet, Ag. Havas, Bx.

PUISQUE VOUS ÊTES EMBARRASSÉ POUR CHOISIR VOS CADEAUX
ACHETEZ CHEZ
NEGREVERGNE
5, et 7, cours de l'Intendance, Bordeaux
Le CHÈQUE-CADEAU-AMÉRICAIN
de 10 fr., 20 fr., 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., etc., qui sera échangé à présentation contre les objets choisis par le bénéficiaire.
Le **CHEQUE-CADEAU-AMÉRICAIN** comporte un talon vous permettant d'y écrire votre aimable correspondance.

PRÊTS
sur hypothèques, nues propriétés, usufruits, successions, droits indivis, valeurs, assurances-vie, rentes viagères, créances et toutes autres garanties sérieuses. ANDRE, 16, rue des Trois-Conils.

BACHES et TENTES
GONFREVILLE
28, cours Chapeau-Rouge, Bordeaux

COGNAC ★★★
LA RUCHE
C. LAVIGNE, représentant
33, rue Chevalier, 33, Bordeaux

SANS QUITTER EMPLOI
Représentation facile. Grosse Société capitalisation. — Fortes rémunérations. Ecrire INSDOT, Agence Havas, Bordeaux.

ÉLECTRICITÉ dans toutes ses applications, installations, réparations, REBOBINAGES COMPLETS Maye, 238, rue Ste-Catherine, Bx.

RIDEAUX TOLE ONDULÉS
VOLETS, PERSIENNES FER
RIDEAUX LAMES BOIS
Monte-Charges, Monte-Plats
PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE
SOCIÉTÉ GUTENBERG
35 à 41, rue des Sablières.

APPARTEMENT vide demandé 5 à 7 p., de la place de la Victoire au Jardin-Public. Ecrire RAZAC, Agence Havas, Bdx.

A VENDRE bois de chauffage, chêne, hêtre et Pin. — S'adresser : A. CROUSIL, au Montell, p. Pessac (Gironde).

HOTEL MEUBLÉ
à céder centre, lits milieu,